

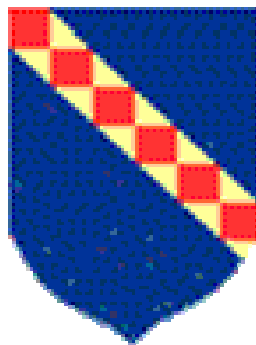
DEPARTEMENT
du Gard

ARRONDISSEMENT
d'Uzès

ARCHIVES

de ROCHEFORT

Antérieures à 1790



| LETTRE DE SERIE et n° d'ordre des articles (Registres, cartons, liasses, porte-feuilles ou plans) DANS LA SERIE | PLACE DES ARTICLES dans le dépôt | NATURE DES PIECES CONTENUES DANS LES ARTICLES | Dates des pièces | Nbre des pièces ou des feuillets : leur état matériel, sceaux, miniatures, autographes, etc | MENTION DES INVENTAIRES détaillés ET DES TABLES |
|--|---|--|------------------------|---|--|
|--|---|--|------------------------|---|--|

| | | | | | |
|---------------------------------|---|---|--------------------------|--|-------------------------|
| | | <i>Série A A</i> <i>Actes constitutifs et politiques de la Commune</i> | | | |
| <i>AA</i> <i>liasse</i> | <i>Armoire en face de la porte à gauche Étage inférieur</i> | <i>Concession de Raymond VI, comte de Toulouse aux habitants de Rochefort, consistant en un étang et tout ce qu'il possédait en terres cultes et incultes, moyennant certaines redevances.</i> <i>Deux traductions françaises de la même concession.</i> | 1198 1765 | <i>Une feuille parchemin détériorée en partie. Le sceau a disparu.</i> <i>Deux feuilles papier en bon état.</i> | |
| | | <i>Série B B</i> <i>Administration communale</i> | | | |
| <i>B B 1</i> <i>Registre</i> | <i>idem</i> | <i>Délibérations</i> : - <i>N° 1</i> <i>Le Comte de SUZE, Seigneur du lieu, demande que la Communauté emprunte 6000# pour lui et dont il a besoin pour le service du Roi. – N° 2</i> <i>Projet d'affermir deux cents salmées de terre à l'étang. – N° 3</i> <i>Emprunt de 1800# pour le Comte de SUZE. La duchesse de GUISE s'oppose à l'amélioration des fossés d'écoulement de l'étang de Rochefort. – N° 4</i> <i>Projet d'intenter un procès à M. de Montconis à cause qu'il n'a point fait de fossés suffisants pour écouler les fossés de l'étang. –</i> <i>N° 5</i> <i>Jean d'Alvergne, lieutenant de viguier à Uzès, réclame à la</i> | 1613 à 1629 | <i>Relié en parchemin en médiocre état contenant : 110 délibérations et 276 feuillets.</i> | <i>Table détaillée.</i> |

| LETTRE DE SERIE et n° d'ordre des articles (Registres, cartons, liasses, porte-feuilles ou plans) DANS LA SERIE | PLACE DES ARTICLES dans le dépôt | NATURE DES PIECES CONTENUES DANS LES ARTICLES | Dates des pièces | Nbre des pièces ou des feuillets : leur état matériel, sceaux, miniatures, autographes, etc | MENTION DES INVENTAIRES détaillés ET DES TABLES |
|--|---|--|------------------------|---|--|
|--|---|--|------------------------|---|--|

| | | | | | |
|--|--|---|--|--|--|
| <p style="text-align: center;">BB 1 Registre</p> | | <p><i>communauté trente salmées de terres à l'étang, l'instance est portée devant la chambre de verdict à Castillon. – N° 6 Poursuites des créanciers envers la communauté. – N° 8 La communauté de Pujaut veut s'approprier le terroir et quartier du Lauron, médiation du prieur Scipion REYBAUD. – N° 9 Refus du prieur de fournir un prédicateur pendant le carême, représailles des habitants sur la dîme des raisins, défense à qui que ce fut d'aider à charger les bêtes de sommes des décimateurs. – N° 11 Emprunt de 6000# pour le Comte de SUZÉ. – N° 17 On se plaint d'être chargés de dettes, et de la stérilité des fruits de la terre, on propose de vendre un dixain des récoltes. – N° 23 Emprunt de 6000# pour le Comte de SUZÉ. – N° 24 Echéance de 18000# – N° 25 Les dettes causent beaucoup d'embarras, proposition de vendre 40 salmées de terre à l'étang. – N° 26 Mise en défense du bois et de tous les pâturages pour en faire la vente. – N° 28 On propose un département de dettes, on ne peut aboutir, nombre de conseillers fixé à douze. – N° 30 Les consuls traduits en justice par les tenanciers de l'étang lesquels demandent l'amélioration des fossés d'écoulement, proposition d'emprunter 6400# pour faire travailler auxdits fossés. – N° 34 Grandes réparations aux fossés de l'étang, emprunt de 8000#. – N° 36 L'église tombe en ruines, proposition de la réparer. – N° 39 Les consuls exposent qu'ils sont débordés par les dépenses occasionnées tant pour soutenir des procès que pour faire face à des contributions de guerre, projet de réparer le fort, et d'acheter des armes à feu. – N° 40 Contributions pour la compagnie du baron de</i></p> | <p style="text-align: center;">1613 à 1629</p> | | |
|--|--|---|--|--|--|

| LETTRE DE SERIE et n° d'ordre des articles (Registres, cartons, liasses, porte-feuilles ou plans) DANS LA SERIE | PLACE DES ARTICLES dans le dépôt | NATURE DES PIECES CONTENUES DANS LES ARTICLES | Dates des pièces | Nbre des pièces ou des feuillets : leur état matériel, sceaux, miniatures, autographes, etc | MENTION DES INVENTAIRES détaillés ET DES TABLES |
|--|---|--|------------------------|---|--|
|--|---|--|------------------------|---|--|

| | | | | | |
|---|--|--|--|--|--|
| <p style="text-align: center;">B B 1 Registre</p> | | <p><i>Cornillon, pour les gendarmes du sénéchal Pérault, pour les compagnies de Lavisclède et du Bay, pour le régiment du marquis de Portes, de concert avec St Génès. – N° 43 Départ du capitaine Lavisclède pour le siège de Montauban, réquisition de huit bêtes de somme pour porter ses bagages. – N° 44 Règlement de M. de Ventadour qui enjoint de payer 340# par mois à la compagnie du baron de Sabran et 300# aux cheveu-légers du sénéchal Pérault, proposition d'emprunter pour acheter des armes et des munitions de guerre en cas de surprise. N° 45 Les consuls déclarent qu'ils ne peuvent plus subvenir aux dépenses et ne trouvent personne qui veuille prêter de l'argent. – N° 51 Les chartreux intentent un procès à cause du passage de l'eau dans leurs terres de Four et Valergues. – N° 54 Menaces des créanciers de saisir le bétail et de prendre des prisonniers. – N° 66 Les habitants n'osent plus sortir du lieu craignant la saisie de leurs bêtes, et d'être emprisonnés par les créanciers. – N° 72 Promesse de M. Lauriol, fournisseur de vivres de payer une partie de la dépense des compagnies de Lavisclède et du Bay. – N° 76 Emprunt de 1000# à Mme Marie de Grillon. – N° 77 Vente de la coupe de bois R pour deux ans. – N° 78 Procès avec le comte de Suze, devant le conseil privé du Roi, à cause des sommes empruntées par le dit comte et dont la communauté se trouve caution. Eboulement de l'église et déblaiement des décombres, projet de se barricader et de garder le village. – N° 84 Procès devant la cour des aides avec le baron de Pérault pour la fourniture de bois et chandelles au château de Beaucaire. – N° 86 Appel devant la chambre de verdict à Béziers,</i></p> | <p style="text-align: center;">1613 à 1629</p> | | |
|---|--|--|--|--|--|

| LETTRE DE SERIE et n° d'ordre des articles (Registres, cartons, liasses, porte-feuilles ou plans) DANS LA SERIE | PLACE DES ARTICLES dans le dépôt | NATURE DES PIECES CONTENUES DANS LES ARTICLES | Dates des pièces | Nbre des pièces ou des feuillets : leur état matériel, sceaux, miniatures, autographes, etc | MENTION DES INVENTAIRES détaillés ET DES TABLES |
|--|---|--|------------------------|---|--|
|--|---|--|------------------------|---|--|

| | | | | |
|---------------------------------|---|-------------------|--|--|
| <i>B B 1</i> <i>Registre</i> | <p><i>au sujet de trente salmées de terre à l'étang revendiquées par Jean d'Alvergne d'Uzès, poursuites des créanciers, saisie de bétail. –</i></p> <p>N° 87 <i>Jean d'Alvergne a obtenu gain de cause contre la communauté, on délibère de faire appel. –</i></p> <p>N° 92 <i>Barlatier d'Uzès, gendre de Jean d'Alvergne fait exécuter la sentence qui le met en possession de 32 salmées de terre à l'étang (Trompe-Gueux), on acquiesce à la condamnation. –</i></p> <p>N° 93 <i>Vols de bois, révoltes et menaces de mort, de la part des délinquants contre les gardes. –</i></p> <p>N° 95 <i>Emprunt de 3000# pour le comte de Suze, emprunt de 1000# pour payer les cheveu-légers de M. Duallid logés à St Laurent des Arbres. –</i></p> <p>N° 98 <i>Ordre de M^{gr} de Montmorency de contribuer pour les cheveu-légers du baron de Desmarêts, pour la garnison de la Bastide, et pour le régiment du sieur Danibal, on projette d'emprunter 500 écus. –</i></p> <p>N° 99 <i>M^{gr} de Montmorency permet d'imposer 2000# sur les habitants, conseil municipal en permanence, contributions et logements journaliers des soldats. –</i></p> <p>N° 100 <i>Contribution de 100# imposée par le baron de la Fare, saisie du bétail mulatier par M. Thiéry syndic des créanciers. –</i></p> <p>N° 101 <i>Courses des capitaines Malaval et Genet logés à Montfrin, prise de bétail restitué moyennant 300#. Trenquier prévôt des bandes demande 20 sols par jour pour ses états. –</i></p> <p>N° 103 <i>Emprunt de 3000# aux Chartreux pour pourvoir à la garde du lieu à cause des mauvais desseins des ennemis. Le commandement est confié à Jean Besson, ancien soldat. –</i></p> <p>N° 104 <i>Logement des compagnies d'Entraigues et Lédignan, évité moyennant 4 écus par jour. –</i></p> <p>N° 105 <i>Contribution au capitaine</i></p> | 1613 à 1629 | | |
|---------------------------------|---|-------------------|--|--|

| LETTRE DE SERIE et n° d'ordre des articles (Registres, cartons, liasses, porte-feuilles ou plans) DANS LA SERIE | PLACE DES ARTICLES dans le dépôt | NATURE DES PIECES CONTENUES DANS LES ARTICLES | Dates des pièces | Nbre des pièces ou des feuillets : leur état matériel, sceaux, miniatures, autographes, etc | MENTION DES INVENTAIRES détaillés ET DES TABLES |
|--|---|---|------------------------|--|--|
| BB 1 Registre | | <i>Dornac, de 400# pour éviter de loger sa compagnie. – N° 106 Les compagnies d'Entraigues et Lédignan viennent malgré leurs promesses loger à Rochefort, violences et mauvais traitements de la part des soldats, prise de bétail emmené à Beaucaire. – N° 108 Contribution de 300# pour les pionniers travaillant à fortifier Castillon sous les ordres du capitaine Lavisclède. – N° 109 saisie du bétail faite de paiement des contributions de guerre pour Castillon et le Château de Montfrin, la compagnie d'Entraigues ne veut partir sans que les sergents et les caporaux soient gratifiés. – N° 110 Emprunt de 600# pour être employés à éviter les courses de guerre et prises de bétail.</i> | 1613 à 1629 | | |
| BB 2 Registre | <i>Armoire en face de la porte à gauche en bas.</i> | Délibérations – N° 2 Ordonnance de M. de Canira pour la démolition des forts et bastions de Nîmes. Députation pour traiter de la portion affectée à la communauté de Rochefort tant pour Nîmes que pour Uzès, emprunt de 1600# dont 1100 sont destinés à être employés auxdites démolitions et 500# pour la compagnie de M. Alexandre de Pellegrin, logée à la Bastide de Goudargues, qui menace de faire des courses. – N° 3 Poursuites des créanciers, emprunt de 3000#, vente de coupes de bois et d'herbages. – N° 4 Les dettes de la Communauté s'élèvent à 60000#, proposition de vendre 100 salmées de terre à l'étang. – N° 6 Réclamation de M. Capeau fermier des dîmes, au sujet de la dîme des raisins qu'il n'a pu percevoir en 1629, à cause de la peste. – N° 8 Mgr de Montmorency étant logé à St Laurent des Arbres, les consuls de ce | 1630 à 1637 | 96 délibérations relié en parchemin ayant plusieurs feuilles tachées avec un corps gras 265 feuillets | Table détaillée |

| LETTRE DE SERIE et n° d'ordre des articles (Registres, cartons, liasses, porte-feuilles ou plans) DANS LA SERIE | PLACE DES ARTICLES dans le dépôt | NATURE DES PIECES CONTENUES DANS LES ARTICLES | Dates des pièces | Nbre des pièces ou des feuillets : leur état matériel, sceaux, miniatures, autographes, etc | MENTION DES INVENTAIRES détaillés ET DES TABLES |
|--|---|--|------------------------|---|--|
|--|---|--|------------------------|---|--|

| | | | | | |
|------------------|------|---|-------------------|--|-----------------|
| BB 2 Registre | idem | <p><i>lieu demandent que les consuls de Rochefort leur aident à payer la dépense occasionnée par le séjour dudit Duc. – N° 10 Il y a encombrement de dettes, on ne sait plus que devenir, les créanciers menacent. Projet de vendre des terres, Recours à la cour des Aides pour obtenir un délai de paiement. – N° 11 Ordre de fournir 51# par jour à l'état major de six compagnies du régiment de Normandie logé à Rochefort, plus le pain nécessaire aux soldats et 4 sols par jour à chacun. – N° 14 Le service divin se fait dans une maison étroite. Projet de rétablir l'église. – N° 17 Par un jugement obtenu par le syndic des Chartreux, il y a saisie, vente de bétail, vente de meubles des consuls. Demande par le même syndic de 12 écus par an, pour l'entretien des ponts et fossés du terroir de Valergues, servant à l'écoulement des étangs. – N° 18 Nombre de conseillers fixé à vingt. – N° 19 Projet de vendre la cinquième partie des fruits pendant un an. – N° 24 On expose que les Chartreux ont obtenu un arrêt qui leur accorde 414# de dommages intérêts pour la vidange des eaux de l'étang sur le terroir de Four. – N° 25 Projet de répartir les dettes sur les habitants. – N° 27 Poursuites et saisie du bétail bovin par M. de Farêts, marquis de Fournès pour une créance de 600# à lui due par la communauté. – N° 29 Députation auprès de la cour des Aides pour soutenir le procès contre les propriétaires forains tendant à les obliger à supporter leur quote part des foules de guerre. – N° 30 Autorisation de la cour des Aides de vendre la cinquième partie des fruits. Vente d'herbages à Rouvière Pelade pour le prix être employé à rétablir l'église. – N° 33 M. de la Crompe vient dresser une compagnie de gens de pied à Rochefort et à</i></p> | 1630 à 1637 | | Table détaillée |
|------------------|------|---|-------------------|--|-----------------|

| LETTRE DE SERIE et n° d'ordre des articles (Registres, cartons, liasses, porte-feuilles ou plans) DANS LA SERIE | PLACE DES ARTICLES dans le dépôt | NATURE DES PIECES CONTENUES DANS LES ARTICLES | Dates des pièces | Nbre des pièces ou des feuillets : leur état matériel, sceaux, miniatures, autographes, etc | MENTION DES INVENTAIRES détaillés ET DES TABLES |
|--|---|--|------------------------|---|--|
|--|---|--|------------------------|---|--|

| | | | | | |
|---------------------------|--|---|-------------------|--|--|
| BB 2 Registre suite | | <p><i>Estézargues contre le service du Roi. Les habitants craignent le pillage, on met le bétail en sûreté. On vend le blé du cinquain pour payer les créanciers et surtout pour qu'il ne soit point pillé, le blé à 12# la salmée, l'orge à 7# , l'avoine 4# 15 sols, le conségal 10# , les vesces et autres légumes 10 sols l'émine. –</i></p> <p>N° 34 Dégâts occasionnés par la cavalerie de Monsieur, frère du Roi, mise en sûreté du bétail gros et menu, ainsi que des archives de la communauté. – N° 35 Ordre du maréchal de la Force de payer 30# par jour à la cavalerie de la Roque-Massebrun et 7# par jour aux fantassins de de Louis, 4# par jour au fort St André, emprunt de 4000#. – N° 37 Cours et prise de 1400 bêtes ovines et 19 bovines par les soldats du régiment de M. D'Empuis logés à Aramon. – N° 38 Levée de l'impôt du cinquain, on fixe la canne d'huile et le barral de vin à 2# 10 sols pour ceux qui se libèrent en argent. – N° 40 M. d'Empuis est traduit devant M. Guiran, lieutenant général de prévôté pour répondre du bétail saisi, commandement du maréchal de Vitry de payer ledit bétail. – N° 41 Saisie de bétail par M. LOUANCY, créancier de la communauté, le dit bétail est emmené à Roquemaure ; autre saisie par M. Thiery syndic des créanciers, le bétail est conduit à Villeneuve. – N° 43 Mgr de la Baume évêque de Viviers est poursuivi comme tuteur du comte de Suze, lequel est débiteur envers la communauté, on convient de cesser les poursuites parce que l'évêque promet de faire arranger l'affaire d'Empuis. – N° 49 Mme d'Agel créancière de la communauté fait mettre en prison MM Salcon et Michel, notaires , ainsi que Gervais et Jaume, Consuls, qui obtiennent leur</p> | 1630 à 1637 | | |
|---------------------------|--|---|-------------------|--|--|

| LETTRE DE SERIE et n° d'ordre des articles (Registres, cartons, liasses, porte-feuilles ou plans) DANS LA SERIE | PLACE DES ARTICLES dans le dépôt | NATURE DES PIECES CONTENUES DANS LES ARTICLES | Dates des pièces | Nbre des pièces ou des feuillets : leur état matériel, sceaux, miniatures, autographes, etc | MENTION DES INVENTAIRES détaillés ET DES TABLES |
|--|---|--|------------------------|---|--|
|--|---|--|------------------------|---|--|

| | | | | | |
|---------------------------|--|--|-------------------|--|--|
| BB 2 Registre suite | | <p>élargissement en consentant une obligation de 750# .- N° 50 Prise de bétail par Monsieur frère du Roi logé à Montfrin. – N° 54 Les dettes de la communauté s'élèvent à 88825#, les intérêts arriérés et courants à 14901#. – N° 55 Députation de M. Sicard au commissaire des Etats, pour activer la vérification des dettes de la communauté.</p> <p>– N° 64 Consentement du prieur Fre Scipion Reybaud de payer un tiers de la reconstruction de l'église. – N° 65 Dettes vérifiées par les commissaires des Etats, s'élevant à 92628# . – N° 66 Détails de la reconstruction de l'église confiée à Claude Maigret, tailleur de pierres. – N° 69 Le Recteur des hôpitaux de Villeneuve a obtenu une ordonnance des commissaires des Etats qui oblige la communauté à payer sans retard la pension qu'elle supporte aux lépreux dudit hôpital. – N° 74 On délibère de faire part au Roi de l'impuissance où l'on est de payer les dettes se montant à 180838# en capital, 21718# en intérêts arriérés et 13408# en intérêts courants, on fait offre de payer en fonds de terre, ou sinon on menace de quitter le pays et de laisser les terres incultes. – N° 78 Le Roi a défendu aux ecclésiastiques de se payer en fonds de terre, à cause de cela les chartreux ont fait saisir 500 bêtes à laine et plusieurs bêtes de labour. – N° 81 Levée des milices, fourniture de quatre soldats, deux mousquetaires et deux piqueurs. La communauté doit leur fournir à chacun 10#, les armes et les munitions. – N° 82 M. de Thiery syndic des créanciers obtient un arrêt du conseil privé, qui déboute les habitants et leur ordonne de payer en argent et non en fonds de terre ; on est menacé de saisie du</p> | 1630 à 1637 | | |
|---------------------------|--|--|-------------------|--|--|

| LETTRE DE SERIE et n° d'ordre des articles (Registres, cartons, liasses, porte-feuilles ou plans) DANS LA SERIE | PLACE DES ARTICLES dans le dépôt | NATURE DES PIECES CONTENUES DANS LES ARTICLES | Dates des pièces | Nbre des pièces ou des feuillets : leur état matériel, sceaux, miniatures, autographes, etc | MENTION DES INVENTAIRES détaillés ET DES TABLES |
|--|---|--|------------------------|---|--|
|--|---|--|------------------------|---|--|

| | | | | | |
|---------------------------|---|---|-------------------|--|-----------------|
| BB 2 Registre suite | | <p>bétail. – N° 83 Proposition de vendre les terres de l'étang. – N° 84 Le duc d'Aluyn, frère du comte de Suze, en vertu d'un ordre du Roi forme un régiment composé de 20 compagnies à pied. Le comte de Suze doit commander une compagnie et promet l'exemption du logement des gens de guerre à la communauté, pourvu qu'elle lui fournisse deux mulets pour porter ses bagages. – N° 85 Offre et acceptation de 2000[#] pour la quote part des foules de guerre des contenanciers de l'étang. Nombre de conseillers fixé à 25 y compris les consuls à cause du tumulte. – N° 87 Les créanciers réduisent le taux de leurs intérêts à cinq pour cent. – N° 91 Arrêt du conseil privé qui ordonne de payer immédiatement les intérêts courants, les intérêts arriérés en huit ans, et les capitaux seulement seront payés en fonds de terre. – N° 95 Mise aux enchères des terres de l'étang, point d'enchérisseur. Mise aux enchères de la levée des intérêts, aucun ne veut s'en charger, attendu l'impuissance des habitants n'ayant pu vendre les terres de l'étang on propose de les affermer. – N° 96 Le bétail gros et menu des consuls est saisi par M. de Thiéry, projet d'attaquer les créanciers en garantie, Mandé du diocèse pour imposer une somme suffisante pour la montée du camp et de l'Etat major du régiment de Languedoc, ordre du gouverneur de la province de fournir quatre soldats, leur donner 10[#] à chacun et des munitions.</p> | 1630 à 1637 | | Table détaillée |
| BB 3 Registre | Armoire en face de la porte à gauche en | Délibérations. – N° 1 Levée de 30 [#] et dix salmées d'avoine pour | 1637 à | Relié en parchemin papier ordinaire en | Table détaillée |

| LETTRE DE SERIE et n° d'ordre des articles (Registres, cartons, liasses, porte-feuilles ou plans) DANS LA SERIE | PLACE DES ARTICLES dans le dépôt | NATURE DES PIECES CONTENUES DANS LES ARTICLES | Dates des pièces | Nbre des pièces ou des feuillets : leur état matériel, sceaux, miniatures, autographes, etc | MENTION DES INVENTAIRES détaillés ET DES TABLES |
|--|---|--|------------------------|---|--|
|--|---|--|------------------------|---|--|

| | | | | | |
|----------------------------|------|---|-------------------|---|-----------------|
| B B 3 Registre suite | bas | <p><i>droit d'albergue dû au seigneur. – N° 2 M.M. Férat négociant et Louancy doyen de l'église St Agricole à Avignon, ont fait saisir les troupeaux des habitants, protestation de leur part. – N° 4 Bail pour douze années adjugé à M. Claude Guérin de Domazan pour la trituration des olives et fabrication de l'huile de Rochefort, sous diverses conditions entr'autres celle de payer 400# au receveur des droits de franc fief. Défense d'acheter du bois volé dans la forêt. – N° 11 Bail à prix fait au sieur Claude Maigret maçon pour la réédification de la voûte de l'église au prix de 950#. – N° 12 Défense aux bergers de faire paître dans les vignes. – N° 13 Proposition de vendre les terres de l'étang ou de payer les créanciers en fonds de terre, offre de solder avec du bétail. – N° 15 On est menacé de la peste, on autorise les consuls d'emprunter 600# pour acheter des drogues pour le traitement des malades. – N° 16 Défense de faire paître le bétail gros et menu dans les olivettes. – N° 17 On se plaint que les cabaretiers vont acheter du vin hors du lieu pendant le concours de Notre-Dame, on délibère d'appliquer 10# d'amende à ceux qui ne vendront pas du vin de Rochefort. – N° 19 Ordre du prince de Condé de fournir huit hommes capables de porter les armes pour l'armée du Roussillon. – N° 22 Le Roi défend aux communautés d'emprunter ni même d'imposer à l'avenir, on commence à payer quelques créanciers en fonds de terre. – N° 26 On délibère sur la butte du moulin à vent, de parfumer quinze maisons infectées, la peste ayant cessé dans le lieu ; et comme elle est encore très intense à Villeneuve, on veut empêcher les habitants de ce lieu de venir à Rochefort. – N° 29 Le fermier de la dîme prétend</i></p> | 1659 | <i>bon état 154 délibérations 347 feuillets</i> | Table détaillée |
| | idem | | 1637 à 1659 | | |

| LETTRE DE SERIE et n° d'ordre des articles (Registres, cartons, liasses, porte-feuilles ou plans) DANS LA SERIE | PLACE DES ARTICLES dans le dépôt | NATURE DES PIECES CONTENUES DANS LES ARTICLES | Dates des pièces | Nbre des pièces ou des feuillets : leur état matériel, sceaux, miniatures, autographes, etc | MENTION DES INVENTAIRES détaillés ET DES TABLES |
|--|---|--|------------------------|---|--|
|--|---|--|------------------------|---|--|

| | | | | | |
|----------------------------|------|--|-------------------|--|-----------------|
| B B 3 Registre suite | idem | <p>la percevoir sur le foin, on porte la question devant le prince de Condé. – N° 32 Le Roi impose 10000# sur les intérêts dus aux créanciers. – N° 38 Cavalerie en garnison à Rochefort ; il n'y a point de fourrage pour les chevaux, on les change de garnison. – N° 39 Gendarmes du Roi logés quatre jours à Rochefort, la dépense est remboursée par Combes, étapier à Uzès. – N° 44 Ordonnance de M. de Gremontaille pour payer les créanciers en fonds de terre. Nomination des experts Arnaud et Bonnefoi d'Aramon à ce sujet. – N° 45 Acquiescement des créanciers, faculté par eux de se libérer en argent. – N° 49 et 50 Paiement à la communauté par Mgn de la Baume évêque de Viviers, de 14500# en titres hypothécaires sur les biens de M. de St Vincent. – N° 69 On se plaint que les maisons données en paiement aux créanciers ne sont pas estimées à leur valeur. Beaucoup d'habitants quittent le pays ne pouvant en supporter les charges. – N° 73 Peines édictées contre les dévastateurs de bois de la communauté. – N° 76 Terre de 24 salmées cinq émines donnée en paiement au marquis de Pérault pour 4900# (20# l'émine); il réduit son capital pour être payé en argent. M. Rodolphe Robert juge du lieu prend la terre et paie le marquis. – N° 77 Disposition des chartreux de Villeneuve, Aix et Bompas de se payer en fonds de terre. – N° 79 Construction d'un puits à la plaine d'Anduzon. – N° 80 Mme d'Agel est déboutée de l'opposition qu'elle avait formée devant le conseil privé du Roi contre le paiement de sa créance en fonds de terre. – N° 92 M. de Thiery, Syndic des forains demande d'être régulièrement convoqué</p> | 1637 à 1659 | | Table détaillée |
|----------------------------|------|--|-------------------|--|-----------------|

| LETTRE DE SERIE et n° d'ordre des articles (Registres, cartons, liasses, porte-feuilles ou plans) DANS LA SERIE | PLACE DES ARTICLES dans le dépôt | NATURE DES PIECES CONTENUES DANS LES ARTICLES | Dates des pièces | Nbre des pièces ou des feuillets : leur état matériel, sceaux, miniatures, autographes, etc | MENTION DES INVENTAIRES détaillés ET DES TABLES |
|--|---|--|------------------------|---|--|
| B B 3 Registre suite | | aux assemblées du conseil ; sur l'avis de Mr de Castelnaud, avocat, on rejette. – N° 100 Projet de vendre les maisons et terres des habitants qui ont pris la fuite pour ne point participer aux charges du lieu. – N° 111 Usage de payer en commun et on prorata du bétail de chacun les dommages soufferts pendant l'année. – N° 119 Le Comte de Suze veut contraindre à défricher les terres incultes dont le trop grand nombre est contraire à ses droits. – N° 139 Le Comte de Suze a obtenu pour Rochefort l'exemption du logement des soldats ; par reconnaissance on lui vote 20 pistoles. – N° 142 Confection d'un compoix terrier, par Dugel notaire à Nîmes. – N° 146 Construction d'un clocher à l'église, plaintes et rigueurs contre les voleurs de bois. – N° 151 Passage et séjour pendant huit jours du comte de Suze avec sa suite composée de huit gentilshommes Dépense à la charge de la communauté 400# pour frais de table et 160# pour foin et avoine pour les chevaux. | 1637 à 1659 | | |
| B B 4 Registre | Armoire en face de la porte à gauche en bas | Délibérations – N° 1 Vente d'une coupe de bois au prix de 900# . – N° 3 Bail de la boucherie, la livre de mouton à 2 sols 4 deniers ou 17 portats. – N° 6 Bail pour la levée des impôts, achat de 19 fusils pour la garde bourgeoise. – N° 12 Installation de Mr de Brancas, seigneur, comme maire perpétuel de Rochefort, par ordonnance du 6 juillet 1693. – N° 30 Nomination d'arbitres pour le bornage entre Domazan, Saze et Rochefort. – N° 32 Vente d'herbages pour le prix être employé à terminer le clocher de l'église. – N° 37 Création | 1691 à 1715 | Relié en parchemin en assez bon état contenant 108 délibérations 197 feuillets | Table détaillée |

| LETTRE DE SERIE et n° d'ordre des articles (Registres, cartons, liasses, porte-feuilles ou plans) DANS LA SERIE | PLACE DES ARTICLES dans le dépôt | NATURE DES PIECES CONTENUES DANS LES ARTICLES | Dates des pièces | Nbre des pièces ou des feuillets : leur état matériel, sceaux, miniatures, autographes, etc | MENTION DES INVENTAIRES détaillés ET DES TABLES |
|--|---|--|------------------------|---|--|
| B B 4 Registre suite | | <i>d'une compagnie bourgeoise entre Rochefort et Saze, de 25 hommes de chaque lieu, achat de vingt fusils, deux justaucorps et un tambour. – N° 57</i> Ordre de M de Gévaudan, commandant au diocèse d'Uzès de fournir 27 quintaux de foin et 12 salmées d'avoine. – <i>N° 63</i> Députation de Sicard et Trenquier à Uzès pour assister à la confection du rôle de la capitation. – <i>N° 68</i> Allocation de 100# pour se procurer un maître d'école. – <i>N° 71</i> Participation à la construction d'un pont sur la Valliguière, terroir de Remoulins. – <i>N° 96</i> Ordonnance du 30 avril 1712 qui oblige de fournir un état des commerçants et gens d'affaires ; on propose un abonnement de 100# à ce sujet. – <i>N° 99</i> Fourniture d'une mule au convoi de Gironne. – <i>N° 105</i> Bail à lever la taille adjudgé à Gizard à 14 deniers par livre. Impôt de 6 deniers sur chaque livre de viande de boucherie. – <i>N° 107</i> On se plaint des délits commis dans la forêt, on délibère de vendre les coupes de bois pour y mettre un terme. | 1691 à 1715 | | |
| B B 5 Registre | Armoire en face de la porte à gauche en bas | Délibérations – <i>N° 2</i> Nomination de plusieurs délégués pour traiter amiablement et terminer les questions pendantes, tendan sénéchal de Nîmes qu'à la cour des aires, entre la communauté et le sieur Barbier, Seigneur du lieu auquel on contestait la nobilité de ses terres, son droit de champart ou tasque, et la banalité du four. – <i>N° 3</i> Biens communaux usurpés, mis en adjudication au détriment des usurpateurs. <i>N° 5</i> Amende de 10# infligée aux conseillers qui, sans | 1768 à 1781 | Relié en peau en bon état 260 délibérations 316 feuillets | Table incomplète |

| LETTRE DE SERIE et n° d'ordre des articles (Registres, cartons, liasses, porte-feuilles ou plans) DANS LA SERIE | PLACE DES ARTICLES dans le dépôt | NATURE DES PIECES CONTENUES DANS LES ARTICLES | Dates des pièces | Nbre des pièces ou des feuillets : leur état matériel, sceaux, miniatures, autographes, etc | MENTION DES INVENTAIRES détaillés ET DES TABLES |
|--|---|---|------------------------|---|--|
| B B 5 Registre suite | | <p><i>raison légitime n'assistent point aux séances. – N° 9 Enchères pour l'arpentement des défrichements, adjugé à Sorbier de Saze. – N° 18 Bail de la boucherie passé à Girard de Châteaurenard qui s'engage à fournir le mouton à 5 sols la livre, la brebis et le bœuf à 3 sols. – N° 20 Perte de la récolte forte gelée blanche, mortalité des oliviers, épidémie et mortalité du bétail de toute sorte. Maladie des habitants. On demande au Roi des secours en grains pour ensemençer les terres. – N° 36 Récriminations au sujet des dégâts que font sur les récoltes les chasseurs aux gages du seigneur. – N° 49 Appel de la sentence du Sénéchal qui maintient la banalité du four du seigneur. – N° 65 Poursuites contre ceux qui ont ramassé des glands dans la forêt communale avant le jour fixé. – N° 86 Mr. Calvet Seigneur des Angles déclare mettre en culture 5 salmées de terre qui suivant un édit royal du 5 juillet 1770, doivent être exemptes d'impôts. Déclaration semblable de la dame de Merveilles. – N° 100 Installation de M. Jean Pierre Palléjay comme maire perpétuel du lieu. N° 149 Autre demande de secours au Roi par les habitants de Rochefort réduits à une affreuse misère par le manque de récoltes. – N° 162 Un acte du 28 mai 1720 eut lieu pour fonder une mission qui devait arriver tous les neuf ans, le Conseil demanda à l'Archevêque d'Avignon de la rendre plus rare et de leur laisser le choix du prédicateur. – N° 186 Difficultés avec le seigneur au sujet du poids de la charge de bois que chaque habitant était tenu de lui porter, suivant l'hommage de 1261, le poids exigé par le seigneur était de 3 quintaux. – N° 212 Un arrêt du parlement de Toulouse</i></p> | 1768 à 1781 | | Table incomplète |

| LETTRE DE SERIE et n° d'ordre des articles (Registres, cartons, liasses, porte-feuilles ou plans) DANS LA SERIE | PLACE DES ARTICLES dans le dépôt | NATURE DES PIECES CONTENUES DANS LES ARTICLES | Dates des pièces | Nbre des pièces ou des feuillets : leur état matériel, sceaux, miniatures, autographes, etc | MENTION DES INVENTAIRES détaillés ET DES TABLES |
|--|--|--|------------------------|---|--|
| | | <i>ayant prohibé la mendicité, on fonde un Bureau de charité.</i> | | | |
| <i>B B 6 Registre</i> | <i>Armoire en face de la porte à gauche en bas</i> | Délibérations – N° 57 Vols de bois. Poursuites contre les délinquants. – N° 84 Organisation et nomination des membres du Bureau de Charité, composé de cinq savoir : le curé, les deux consuls et deux recteurs ; les ressources du dit Bureau étaient deux pensions annuelles, l'une de 50# léguée par testament de Mr de Brancas, l'autre de 60# léguée par le Comte Robert, le tout avec l'agrément de M. Mrs de Forbin et de Barbier, légataires des testateurs avec approbation de l'Archevêque d'Avignon.- N° 86 Demande d'un vicaire ; on prie l'intendant d'imposer annuellement 36# pour payer son logement. – N° 133 Projet de nommer un trésorier pour gérer les revenus communaux. – N° 10 Compte-rendu de la séance tenue à Uzès par les députés des trois ordres sous la présidence de M. de Clausonnette, comte de Rochefort. – N° 12 Procès-verbal de la nomination des sieurs Granet et Sicard à l'assemblée de la sénéchaussée de Nîmes. – N° 20 Députation de Roch Granet auprès de l'intendant pour qu'il permette d'emprunter pour acheter 260 salmées de blé qui manquent aux habitants. – N° 26 Vote de fonds pour l'entretien de la milice bourgeoise destinée à réprimer le brigandage. – N° 35 On prie l'assemblée nationale de décréter que tous les procès et jugements en fait de dîmes soient suspendus. | 1781 à 1789 | <i>Relié en carton bleu en bon état 173 délibérations 72 feuillets</i> | <i>Table</i> |
| <i>B B 6 Registre Suite</i> | | | 1781 à 1789 | | |
| <i>B B 7</i> | <i>Armoire en face de</i> | Délibérations – N° 1 Devant la maison curiale, l'église étant | 1595 | 80 pièces papier | <i>Inventaire détaillé</i> |

| LETTRE DE SERIE et n° d'ordre des articles (Registres, cartons, liasses, porte-feuilles ou plans) DANS LA SERIE | PLACE DES ARTICLES dans le dépôt | NATURE DES PIECES CONTENUES DANS LES ARTICLES | Dates des pièces | Nbre des pièces ou des feuillets : leur état matériel, sceaux, miniatures, autographes, etc | MENTION DES INVENTAIRES détaillés ET DES TABLES |
|--|--|--|--|---|--|
| <p><i>Liasse</i></p> <p><i>B B 7</i></p> <p><i>Liasse</i></p> <p><i>suite</i></p> | <p><i>la porte à gauche en</i></p> <p><i>bas</i></p> | <p><i>démolie, les consuls exposent qu'ils sont poursuivis par Pierre de Paris, seigneur de Rêveyst, pour une somme de 1200# et par M. Anestay garde de la monnaie à Villeneuve, consuls mis en prison pour dettes de la communauté. – N° 2 Réception des eaux du plan de Saze dans l'étang de Rochefort, moyennant 900# d'indemnité. – N° 4 On propose de reconstruire l'église. – N° 9 Saisie du bétail par la demoiselle de Souche. – N° 10 Vente du dixain des fruits. – N° 11 On afferme les terres de l'étang. – N° 15 On est poursuivi pour une dette de 12000#. – N° 19 Procès au parlement de Toulouse au sujet de la dîme de l'étang. – N° 21 On afferme 40 salmées de terre à l'étang non partagées. – N° 23 Emprunt de 3000# . – N° 26 Emprunt de 6000# pour le Comte de Suze. – N° 27 Affaire avec M. de Montconis devant la chambre de verdict à Castillon, pour insuffisance des fossés de l'étang. Instance devant l'official forain pour obliger le prieur à reconstruire l'église. – N° 30 Emprunt de 6000# pour le compte de Suze. – N° 32 Ventes de coupes de bois. – N° 34 Projet de réparer le fort et l'église, acheter des armes pour éviter les courses et ravages des ennemis. – N° 35 Fournitures pour la nourriture de deux compagnies du Languedoc logées à Marguerittes ainsi que de dix hommes pour travailler aux fortifications dudit lieu. – N° 37 Ordre du baron de Pérault pour l'entretien de la Compagnie de lassoles de concert avec St Hilaire. Menaces de courses et de prise de bétail. Contributions 1° pour deux compagnies du marquis de Portes, 2° pour celle des carabiniers du sieur de Châtelard. Impôt sur les blés, emprunt de plusieurs hommes se montant à 10000# . –</i></p> | <p><i>à</i></p> <p><i>1688</i></p> <p><i>1595</i></p> <p><i>à</i></p> <p><i>1688</i></p> | <p><i>ordinaire en bon état</i></p> | |

ARCHIVES DE ROCHEFORT (Antérieures à 1790)

| LETTRE DE SERIE et n° d'ordre des articles (Registres, cartons, liasses, porte-feuilles ou plans) DANS LA SERIE | PLACE DES ARTICLES dans le dépôt | NATURE DES PIECES CONTENUES DANS LES ARTICLES | Dates des pièces | Nbre des pièces ou des feuillets : leur état matériel, sceaux, miniatures, autographes, etc | MENTION DES INVENTAIRES détaillés ET DES TABLES |
|--|---|--|------------------------|---|--|
| B B 7 Liasse suite | | <p><i>N° 47</i> Ordre de Mgr de Montmorency de nourrir 70 cavaliers logés à Meynes. – <i>N° 48</i> Ordre du marquis de Portes, contributions pour la brigade d'Aunoux. – <i>N° 52</i> Affaire avec Jean d'Alvergue pour 30 salmées de terre à l'étang. – <i>N° 54</i> Emprunt de 3000# pour le comte de Suze. – <i>N° 55</i> Emprunt de 2000# pour contributions de guerre ordonné par Mgr de Montmorency. – <i>N° 56</i> Emprunt de 2000# pour l'artillerie de Montréal, maréchal de camp; 2° à la garnison de la Bastide, baron de la Fare; 3° aux cheveu-légers de Roquemaure; 4° au capitaine de carabiniers de Malaval. – <i>N° 60</i> Logement des compagnies d'Entraigues et Lédignan. – <i>N° 62</i> Contribution aux châteaux de Beaucaire et Montfrin et à la garnison de Remoulins. – <i>N° 63</i> Ordre de démolir les bastions d'Uzès, la part de Rochefort est de 10 cannes 7 pans. Pressentiment de la peste. – <i>N° 64</i> La peste calme on fait sortir les convalescents, on les loge au quartier sous le Barry et on parfume le pays, on délibère sur les aires et on expose que depuis le commencement d'Août il est mort beaucoup de monde et qu'on n'a trouvé aucun remède. – <i>N° 67</i> Contribution de guerre de 300 pains 2 moutons et une charge de vin tous les jours. – <i>N° 69</i> Emprunt de 750# pour l'état major du régiment de Normandie logé à Rochefort. – <i>N° 73</i> Contribution pour la cavalerie du régiment de la Force, emprunt de 400# . – <i>N° 79</i> Fourniture d'un char attelé de quatre bœufs pour travailler aux fortifications de St Hippolyte. – <i>N° 80</i> Encouragement du Roi pour la plantation des mûriers.</p> | 1595 à 1688 | | |

| LETTRE DE SERIE et n° d'ordre des articles (Registres, cartons, liasses, porte-feuilles ou plans) DANS LA SERIE | PLACE DES ARTICLES dans le dépôt | NATURE DES PIECES CONTENUES DANS LES ARTICLES | Dates des pièces | Nbre des pièces ou des feuillets : leur état matériel, sceaux, miniatures, autographes, etc | MENTION DES INVENTAIRES détaillés ET DES TABLES |
|--|---|--|------------------------|---|--|
| <i>CC 2</i> <i>Registre</i> | <i>idem</i> | <i>Livre terrier</i> <i>Confectionné par Audifret, père et fils d'Aix, avec la canne de</i> <i>Montpellier, la salmée de 1600 cannes.</i> | 1637 | <i>Relié en chamois en</i> <i>médiocre état</i> <i>501 feuillets</i> | <i>Muni d'une table.</i> |
| <i>CC 3</i> <i>Registre</i> | <i>idem</i> | <i>Livre terrier</i> <i>Confectionné par Bourret de Roquemaure La salmée de 1600</i> <i>cannes, l'émine de 160 cannes, le vestison de 16 cannes.</i> | 1742 | <i>Relié en carton en</i> <i>bon état</i> <i>398 feuillets</i> | <i>Muni d'une table</i> |
| <i>CC 4</i> <i>Registre</i> | <i>idem</i> | <i>Brevette</i> | 1664 à 1703 | <i>Relié en parchemin en</i> <i>mauvais état</i> <i>253 feuillets</i> | <i>Point de table</i> |
| <i>CC 5</i> <i>Registre</i> | <i>idem</i> | <i>Brevette</i> | 1742 à 1760 | <i>Relié en carton en</i> <i>médiocre état</i> <i>241 feuillets</i> | <i>Muni d'une table</i> |
| <i>CC 6</i> <i>Registre</i> | <i>idem</i> | <i>Brevette</i> | 1761 à 1789 | <i>Relié en parchemin en</i> <i>médiocre état</i> <i>215 feuillets</i> | <i>Point de table</i> |
| | | | | | |

| LETTRE DE SERIE et n° d'ordre des articles (Registres, cartons, liasses, porte-feuilles ou plans) DANS LA SERIE | PLACE DES ARTICLES dans le dépôt | NATURE DES PIECES CONTENUES DANS LES ARTICLES | Dates des pièces | Nbre des pièces ou des feuillets : leur état matériel, sceaux, miniatures, autographes, etc | MENTION DES INVENTAIRES détaillés ET DES TABLES |
|--|---|---|---|---|--|
| C C 7 Registre | Armoire en face de la porte à gauche en bas | Département de dettes, par Rodolphe Robert, juge en la baronie de Rochefort se montant à 87961# en capital, 31528# en intérêts arriérés et 4398# en intérêts courants. | 1639 | Relié en parchemin en bon état 144 feuillets | Point de table |
| C C 8 Registre | Armoire en face de la porte à gauche en bas | Département de dettes devant M. Pierre Duret, conseiller du Roi, juge en la maîtrise des ports, commissaire subdélégué à ces fins, exécuté en vertu du jugement souverain de M. de Balthazard, intendant de la justice en Languedoc. | 1645 | Relié en parchemin en bon état 233 feuillets | Muni d'une table |
| C C 9 Liasse C C 9 Liasse Suite | Idem | Impôts divers. – N° 2 Requête des Consuls de Rochefort contre Jean Gondinet de Carsan, receveurs du diocèse d'Uzès, suivie d'une ordonnance qui oblige le dit Carsan à restituer 129 écus 57 sols, indûment perçus sur les droits de franc-fief. – N° 4 Impositions et charges de l'année 1674, montant à 3001# 19 sols. – N° 6 Mandé de la taille se montant à 4344# 18 sols 4 deniers. – N° 8 Diminution de 308# sur la taille à cause de la mauvaise récolte. N° 9 Instruction de M. Larnac sur le rôle de capitation. – N° 13 Requête à l'intendant par M. Charles Basset, régent des fermes de Sa Majesté, à raison des droits de nouvel acquêt dus pour un paiement en biens fonds fait aux Chartreux. – N° 17 A cause de la pauvreté des habitants, on demande un délai d'un an pour la levée des impôts, concernant les intérêts des créanciers l'intendant ordonne de faire la dite levée promptement. – N° 33 Abonnement des droits seigneuriaux par M. de Brancas. – N° 23 Requête de M. | 1609 à 1776 17 sept 1611 1705-1709 8 mars 1709 28 juin 1725 26 février 1637 25 oct 1706 | 33 pièces sur papier ordinaire 4 sceaux plaqués en cire | Inventaire détaillé |

| LETTRE DE SERIE et n° d'ordre des articles (Registres, cartons, liasses, porte-feuilles ou plans) DANS LA SERIE | PLACE DES ARTICLES dans le dépôt | NATURE DES PIECES CONTENUES DANS LES ARTICLES | Dates des pièces | Nbre des pièces ou des feuillets : leur état matériel, sceaux, miniatures, autographes, etc | MENTION DES INVENTAIRES détaillés ET DES TABLES |
|--|---|--|--|---|--|
| | | <i>des Essarts pour le paiement du 8^{ème} denier au sujet des actes de l'étang. Ordonnance de l'intendant M. Aguesseau qui décharge MM. Sicard et Salcon. – N° 25 Avis de M. Ducret sur le 20^{ème} à imposer sur les rentes seigneuriales. – N° 26 Mandé de la taille se montant à 5437#. – N° 29 Ordonnance de M. d'Aguesseau en faveur de M. des Essarts pour la perception du 8^{ème} denier sur la vente des biens ecclésiastiques provenant du paiement en fonds de terre. – N° 32 Ecrou d'emprisonnement de Gervais, clavaire de Rochefort, sur l'instance de M. d'Aubarne, receveur à Uzès.</i> | 6 mars 1680 17 février 1751 1769 17 oct 1676 27 déc 1635 | | |
| <i>CC 10 Liasse</i> | <i>Armoire en face de la porte à gauche étage inférieur</i> | N° 1 Constitution de rente, ou emprunt fait par les consuls de Rochefort, de la somme de 400# à Catherine Audibert, dame de Marinis, seigneuresse de Cavaillon sous le cautionnement du seigneur. – N° 2 Emprunt fait par les consuls aux chartreux de la somme de 2000# à pension perpétuelle de 40 écus d'or au soleil de France. – N° 3 Arrêt du parlement de Toulouse qui autorise la perception de la dîme sur les luzernes et les barjelades (sic). | 20 févr. 1485 1568 31 août 1618 | Une feuille de parchemin Un parchemin Un parchemin un peu détérioré | Inventaire détaillé |
| <i>CC 11 Liasse</i> | <i>Armoire en face de la porte à gauche étage inférieur</i> | Emprunts – Dettes – Paiements en fonds de terre. – N° 1 Le Seigneur ratifie un emprunt fait par les consuls à M. de Vergnières de 200 écus d'or sol à pension perpétuelle de 14 écus d'or sol. – N° 2 Emprunt de 180# tournois fait par les consuls à M. Barthélémy de Rhodés, seigneur d'Auriac. – N° 3 Procuration des habitants aux consuls pour emprunt 800# pour le comte de Suze. – N° 4 Obligation des consuls envers M. Jean de Gras, | 1576 à 1692 28 oct. 1576 | 75 pièces en papier ordinaire en assez bon état | Inventaire détaillé |

| LETTRE DE SERIE et n° d'ordre des articles (Registres, cartons, liasses, porte-feuilles ou plans) DANS LA SERIE | PLACE DES ARTICLES dans le dépôt | NATURE DES PIECES CONTENUES DANS LES ARTICLES | Dates des pièces | Nbre des pièces ou des feuillets : leur état matériel, sceaux, miniatures, autographes, etc | MENTION DES INVENTAIRES détaillés ET DES TABLES |
|--|---|--|---|---|--|
| C C 11 Liasse Suite | | <p>prieur de Bagnols pour 400 écus. – N° 5 Reddition de comptes des consuls dont la dépense se monte à 15390[#], la plus grande partie a été employé à des contributions de guerre. – N° 6 Procuration aux consuls pour emprunter cent écus d'or sol au denier 15 suivant l'ordonnance du Roi. – N° 8 Obligation des consuls pour 600[#] envers Anne de Massifier de St Laurent des Arbres. – N° 9 Arrêt du conseil privé du Roi portant règlement pour paiement des dettes des communautés plaintives de Provence. – N° 11 Obligation de 6000[#] du seigneur comte de Suze envers les consuls pour les relever d'un emprunt de pareille somme fait pour le compte du Seigneur au nom de la communauté. – N° 21 Quittance de 187[#] 10 sols en pistoles d'Espagne par M. Rogier d'Anselme. – N° 24 Arrêt du conseil d'état tenu à Uzès sur la requête des habitants de Rochefort portant que les créanciers seront payés en fonds de terre vu l'impuissance des habitants que l'armée du duc de Rohan a entièrement ruinés, par perte de récoltes et enlèvement de tous les bestiaux, obligés d'emprunter au denier 8, 7 et 6 pour payer les contributions de guerre, poursuivis et emprisonnés dont quelques-uns morts en prison. – N° 26 Requête donnée collectivement par les communautés du diocèse d'Uzès aux commissaires chargés par le Roi de vérifier les dettes avec l'ordonnance qui suspend les poursuites des créanciers, élargit les prisonniers et ordonne que les dettes soient présentées dans trois mois à la vérification. – N° 28 Avis de MM. de Miron et Lecamus portant défense aux créanciers d'user de rigueur envers la communauté de Rochefort. – N° 29 Requête et délai d'un an accordé pour payer les intérêts. – N° 33</p> | <p>1591 18 nov. 1612 5 juin 1615 9 déc. 1617 11 juin 1625 14 juillet 1629 7 mai 1632 10 fév. 1634 31 déc. 1634</p> | | |

| LETTRE DE SERIE et n° d'ordre des articles (Registres, cartons, liasses, porte-feuilles ou plans) DANS LA SERIE | PLACE DES ARTICLES dans le dépôt | NATURE DES PIECES CONTENUES DANS LES ARTICLES | Dates des pièces | Nbre des pièces ou des feuillets : leur état matériel, sceaux, miniatures, autographes, etc | MENTION DES INVENTAIRES détaillés ET DES TABLES |
|--|---|--|--|---|--|
| | | <i>habitants dans Rochefort. – N° 59 M. de Rudavel est chargé de faire exécuter le jugement souverain. – N° 64 Madame Françoise de Valernaud dame d'Agel ne veut point être payée en fonds de terre ; elle est déboutée au conseil privé de Paris.</i> | 3 juillet 1644 5 avril 1847 | | |
| <i>CC 12 Liasse</i> | <i>Armoire en face de la porte à gauche étage inférieur</i> | N° 2 Requête des Consuls de Rochefort au sénéchal de Nîmes disant que depuis trente ans ils sont inquiétés et ravagés par les guerres civiles et réduits à une grande misère, obligés de mendier leur pain ; ils demandent le tiers des revenus du prieuré. – N° 3 Quittance du geolier de la prison de l'official à Guilhem Trenquier Consul ainsi que la dépense de son bétail saisi. – N° 5 Enquête sur les dépenses des Consuls Guilhem Trenquier et Antoine Bouyer contenant beaucoup de contributions de guerre. – N° 8 Jean Pallejay consul en l'an 1632. Gaspard Toulouze, son successeur attaque les comptes en justice ; il se justifie par un mémoire auquel est joint 27 quittances, la plupart pour des contributions de guerre. – N° 10 Requête de M. Jacques Palejay à Mgr de Lamoignon contre ceux qui se prévalaient d'exemptions pour la levée des tailles, suivie de l'ordonnance de rapporter leurs titres d'exemption devant l'intendant. – N° 11 Diminution de 345# sur les tailles pendant les années 1711, 12, 13, 14, à cause de la mortalité des oliviers. – N° 12 Diminution de 190# en 1713 pour le même objet continuée jusqu'en 1719 inclusivement. – N° 18 Indemnité de 270# pour la perte des blés. – N° 19 Indemnité de 400# pour le même objet. – N° 20 Indemnité de 200#. – N° 25 Constitution de rente ou | 21 sept. 1591 17 janvier 1592 6 avril 1688 1711 1713 1724 1726 | <i>Papier ordinaire en assez bon état</i> | <i>Inventaire détaillé</i> |
| <i>CC 12 Liasse Suite</i> | | | | | |

| LETTRE DE SERIE et n° d'ordre des articles (Registres, cartons, liasses, porte-feuilles ou plans) DANS LA SERIE | PLACE DES ARTICLES dans le dépôt | NATURE DES PIECES CONTENUES DANS LES ARTICLES | Dates des pièces | Nbre des pièces ou des feuillets : leur état matériel, sceaux, miniatures, autographes, etc | MENTION DES INVENTAIRES détaillés ET DES TABLES |
|--|---|--|---|--|--|
| | | <i>emprunt fait par M. Sicard consul à M. Laurent de Robert, Seigneur du lieu de la somme de 150# avec pension de 7# 10 sols rachetable.</i> | 1727 5 mai 1761 | | |
| C C 13 Liasse | <i>idem</i> | N° 1 Copie de reconnaissance en hommage rendu au roi St Louis, alors Seigneur de Rochefort de la part des habitants, énumérant les diverses redevances dont ils étaient tenus envers le roi, consistant en onze livres melgoriennes, valant chacune 11 francs 50 centimes, deux lièvres, trois muids d'avoine, une charge de bois, par chaque habitant ayant bête à bât, 12# 10 sols tournois d'alberge, 12 deniers melgoriens pour chaque bateau de pêche de l'étang et une livre de poivre à Pâques, le tout payable annuellement. Il fut renouvelé en 1339. – N° 2 Ordonnance du Roi sur le dixième du revenu des biens nobles, droits seigneuriaux et rentes foncières. – N° 4 Déclaration des biens patrimoniaux de la communauté. | 1261 29 avril 6 juillet 1711 9 juin 1726 | <i>Une feuille papier grand format écrite en latin très lisible Un peu chaplée Imprimé une feuille en bon état Une grande feuille manuscrite</i> | |

| LETTRE DE SERIE et n° d'ordre des articles (Registres, cartons, liasses, porte-feuilles ou plans) DANS LA SERIE | PLACE DES ARTICLES dans le dépôt | NATURE DES PIECES CONTENUES DANS LES ARTICLES | Dates des pièces | Nbre des pièces ou des feuillets : leur état matériel, sceaux, miniatures, autographes, etc | MENTION DES INVENTAIRES détaillés ET DES TABLES |
|--|---|--|------------------------|---|--|
|--|---|--|------------------------|---|--|

| <p>Série D D</p> <p>Propriétés communales</p> <p>Eaux et Forêts – Mines – Edifices –</p> <p>Travaux publics – Ponts et chaussées - Voirie</p> | | | | | |
|---|--|---|---|---|--|
| <p><i>DD 1</i></p> <p><i>Liasse</i></p> | <p><i>Armoire en face de</i></p> <p><i>la porte à gauche</i></p> <p><i>Étage inférieur</i></p> | <p>N° 1 Transaction sur procès passée entre les habitants de Rochefort et l'abbé de St André pour le plantement de leurs bornes.</p> <p>N° 2 Transaction entre les habitants des Angles et ceux de Rochefort pour la plantation de leurs bornes entre les deux terroirs.</p> <p>N° 3 Transaction entre les habitants de Pujaut, les chartreux de Villeneuve d'une part, et les habitants de Rochefort pour le plantement des bornes entre les deux étangs après un procès de cent vingt-cinq ans.</p> <p>N° 4 Transaction pour la plantation des bornes du champart ou tasque entre le seigneur et les habitants.</p> <p>N° 5 Bail de la pêche des étangs à Pierre Trenquier pour une année au prix de 29# 10 sols avec obligation de délivrer le poisson aux habitants de Rochefort à 3 deniers la livre.</p> | <p>1426 21 février</p> <p>2 oct. 1480</p> <p>15 avril 1737</p> <p>1506</p> <p>12 juillet 1557</p> | <p>Quatre feuilles parchemin latin l'en- tête est déchirée</p> <p>Une grande feuille parchemin latin.</p> <p>Trois feuilles papier timbré</p> <p>grande feuille parchemin latin</p> | |

| LETTRE DE SERIE et n° d'ordre des articles (Registres, cartons, liasses, porte-feuilles ou plans) DANS LA SERIE | PLACE DES ARTICLES dans le dépôt | NATURE DES PIECES CONTENUES DANS LES ARTICLES | Dates des pièces | Nbre des pièces ou des feuillets : leur état matériel, sceaux, miniatures, autographes, etc | MENTION DES INVENTAIRES détaillés ET DES TABLES |
|--|---|--|------------------------|---|--|
|--|---|--|------------------------|---|--|

| | | | | | |
|------------------------|-------------|---|---|---|----------------------------|
| <p>DD 2 Liasse</p> | <p>idem</p> | <p>Dessèchement de l'étang N° 1 Prix fait des travaux de dessèchement convenu avec Hugues Pelletier, ingénieur de Salon-sur-Crau, en Provence, qui se charge de mettre l'étang à sec à condition qu'il profitera du quart des terres découvertes. N° 2 Acte d'association dudit Pelletier avec M. Anestay, garde pour le Roi de la monnaie à Villeneuve et M. Blachière, commis à la Recette générale de Nîmes pour le dessèchement des étangs de Pujaut et de Rochefort.</p> | <p>1586 à 1652 6 janvier 1586 8 janvier 1586</p> | <p>69 pièces en assez bon état papier ordinaire</p> | <p>Inventaire détaillé</p> |
| <p>DD 2 Suite</p> | <p>Idem</p> | <p>N° 3 Lettres patentes d'Henri IV pour le dessèchement de l'Etang de Pujaut et de Rochefort motivé sur ce qu'il était la cause de beaucoup de maladies. <i>Extrait des mêmes</i> N° 4 Transaction entre le Comte de Suze et les consuls de Rochefort accordant au dit Seigneur toutes les banizations et amendes provenant de l'étang, en outre cent dix salmées de terre desséchée qui lui avaient été déjà attribuées par un autre acte de 1599. N° 5 Bail de dessèchement entre M. Claude de Montconis trésorier en la généralité de Lyon et les habitants de Rochefort, moyennant le tiers du terrain mis à sec acquis à l'entrepreneur. N° 6 Acte de cession des droits de Pelletier à M. de Montconis, consenti par les enfants dudit Pelletier, le père étant mort après</p> | <p>1591 4 mai 1603 10 mai 1603 23 août 1603</p> | <p>Une feuille parchemin Le sceau a été enlevé Une feuille papier</p> | |

| LETTRE DE SERIE et n° d'ordre des articles (Registres, cartons, liasses, porte-feuilles ou plans) DANS LA SERIE | PLACE DES ARTICLES dans le dépôt | NATURE DES PIECES CONTENUES DANS LES ARTICLES | Dates des pièces | Nbre des pièces ou des feuillets : leur état matériel, sceaux, miniatures, autographes, etc | MENTION DES INVENTAIRES détaillés ET DES TABLES |
|--|---|--|------------------------|---|--|
|--|---|--|------------------------|---|--|

| | | | | | |
|----------------|------|--|---|--|--|
| D D 2 suite | idem | <p><i>avoir commencé les travaux qui par cela furent suspendus, le dit Montconis le chargera de 30000# dus à divers et employés en travaux et les enfants Pelletier reçurent 900# d'indemnité.</i></p> <p>N° 7 Jugement de M. Granjat, juge à Rochefort qui accorde 200# par an d'indemnité au sieur Ferraton, fermier de la pêche à cause du desséchement de l'étang.</p> <p>N° 14 Acte passé entre M. de Montconis, la communauté de Rochefort et celle de Saze par lequel acte cette dernière paye 900# pour la servitude de ses eaux.</p> <p>N° 15 Donation par M. de Montconis aux chartreux de Villeneuve, de toutes les eaux provenant de l'écoulement des étangs.</p> <p>N° 16 L'étang étant à sec à peu de chose près, M. de Montconis donne à M. Salcon notaire, 30 salmées de terre desséchée en reconnaissance du concours qu'il lui prêtée.</p> <p>N° 18 Avis des avocats Blisson et Bonhomme sur le partage de l'étang qui conclut qu'il doit être partagé au sol la livre et suivant le présage de chacun.</p> <p>N° 22 Vente à resnéré par Montconis aux consuls de Rochefort d'une terre de 8 salmées pour le prix être employé au déblaiement des roubines, l'étang étant inondé.</p> <p>N° 26 Ordonnance du Sénéchal de Nimes obligeant Montconis et le Comte de Suze à payer les terrassiers de l'étang.</p> <p>N° 33 Enchères pour les réparations aux roubines et voûtes de l'étang.</p> <p>N° 41 Inventaire de production devant le parlement de Toulouse contre Charles et Jean de Montconis, fils accusant les ouvrages de</p> | <p>17 août 1604</p> <p>8 mars 1606</p> <p>7 juillet 1607</p> <p>9 juillet 1608</p> <p>3 sept. 1608</p> <p>20 janv. 1610</p> <p>6 sept. 1611</p> <p>22 juillet 1618</p> <p>3 août 1621</p> | | |
|----------------|------|--|---|--|--|

| LETTRE DE SERIE et n° d'ordre des articles (Registres, cartons, liasses, porte-feuilles ou plans) DANS LA SERIE | PLACE DES ARTICLES dans le dépôt | NATURE DES PIECES CONTENUES DANS LES ARTICLES | Dates des pièces | Nbre des pièces ou des feuillets : leur état matériel, sceaux, miniatures, autographes, etc | MENTION DES INVENTAIRES détaillés ET DES TABLES |
|--|---|--|---|---|--|
| | | <p><i>l'étang d'imperfection.</i></p> <p>N° 60 <i>Rapport sur le nivellement des fossés de l'étang par Pierre Blanc de Marseille</i></p> <p>Nota : <i>les pièces non mentionnés se rapportent toutes à des réparations aux fossés d'écoulement.</i></p> | 13 juillet 1628 | | |
| <p>DD 3 Liasse</p> | <p><i>idem</i></p> | <p>N° 3 <i>Bail de défrichement des biens communaux à divers propriétaires de Rochefort, à la seule condition de payer les impôts.</i></p> <p>N° 4 <i>Avis de M. de Sarnac invitant les consuls à faire des réparations au chemin par où passent les voitures de sel (chemin de Nîmes à Roquemaure).</i></p> <p>N° 5 <i>Requête à M. de Bernage pour la construction d'un presbytère; délégation de M. de Larnac pour le choix de l'emplacement.</i></p> <p>N° 6 <i>Procès-verbal de M. de Larnac et compromis entre les consuls et le curé nommé Michel de Lambis.</i></p> <p>N° 7 <i>Mise aux enchères.</i></p> <p>N° 8 <i>Requête et permission de passer bail à Blisson, maçon, de Saze.</i></p> <p>N° 9 <i>Assignment donnée aux consuls par M. Bernardin Duranc substitut du procureur du Roi en la maîtrise des eaux et forêts, à Villeneuve de Berg pour lui fournir les ouvriers nécessaires pour le bornage de la forêt, la diviser en coupes réglées par vingt-cinq ans et former un quart de réserve.</i></p> <p>N° 16 <i>Bail pour la refonte de deux cloches passé par les consuls à</i></p> | <p>11 oct. 1723</p> <p>16 nov. 1723</p> <p>10 avril 1724</p> <p>24 sept. 1729</p> | <p>24 pièces papier ordinaire en bon état.</p> | |

| LETTRE DE SERIE et n° d'ordre des articles (Registres, cartons, liasses, porte-feuilles ou plans) DANS LA SERIE | PLACE DES ARTICLES dans le dépôt | NATURE DES PIECES CONTENUES DANS LES ARTICLES | Dates des pièces | Nbre des pièces ou des feuillets : leur état matériel, sceaux, miniatures, autographes, etc | MENTION DES INVENTAIRES détaillés ET DES TABLES |
|--|---|---|---|---|--|
| | | <i>Balandy fondeur à Nîmes. N° 20 à 24 Requête et enchères pour réparations à l'église et au cimetière.</i> | <i>8 nov. 1766 1787 à 1788</i> | | |

| LETTRE DE SERIE et n° d'ordre des articles (Registres, cartons, liasses, porte-feuilles ou plans) DANS LA SERIE | PLACE DES ARTICLES dans le dépôt | NATURE DES PIECES CONTENUES DANS LES ARTICLES | Dates des pièces | Nbre des pièces ou des feuillets : leur état matériel, sceaux, miniatures, autographes, etc | MENTION DES INVENTAIRES détaillés ET DES TABLES |
|--|---|--|------------------------|---|--|
|--|---|--|------------------------|---|--|

| <i>Série E E</i> <i>Affaires militaires</i> <i>Marine</i> | | | | | |
|---|--|--|--|---|--|
| <i>E E 1</i> <i>Liasse</i> | | <p><i>N° 1 Extrait de l'ordonnance de Mgr de Montmorency enjoignant de fournir des meubles, linges, bois et chandelles à la garnison du château de Roquemaure auquel sont jointes six quittances des officiers. - N° 2 Extrait de la Commission du Capitaine Azis pour le logement de sa compagnie à Pujaut et à Rochefort qui paya une contribution de 113#. - N° 3 Réquisition de M. le Comte de Suze à tous gentishommes, capitaines et soldats de ne courir sus ni molester en quoi que ce soit les habitants de Rochefort. - N° 4 Ordonnance de Mgr de Montmorency pour le logement et la nourriture de la compagnie du capitaine Pujolas; requête à Mgr de Montmorency lui représentant que depuis six ou sept ans ils sont ruinés par les foules et les contributions de guerre, obligés d'abandonner leurs terres et de mendier, ils se plaignent des vexations du capitaine Pujolas. - N° 5 Quittance de 202# pour l'entretien d'une compagnie pendant dix-sept jours. - N° 6 Quittance en langue italienne de M. Antonio della Serra pour fourniture de bois au Fort St André. - N° 7 Quittance de M. Antoine de la Carrière, Sergent de la Compagnie égyptienne pour 100#. - N° 8 Quatre quittances pour contributions de guerre montant ensemble à 644# avec la décharge de Mgr de</i></p> | <p><i>3 juin 1591</i></p> <p><i>10 sept. 1591</i></p> <p><i>23 sept. 1591</i></p> <p><i>3 déc. 1591</i></p> <p><i>31 déc. 1591</i></p> <p><i>29 avril 1592</i></p> <p><i>5 nov. 1623</i></p> <p><i>5 nov. 1628</i></p> | <p><i>48 pièces</i> <i>papier ordinaire</i> <i>en bon état</i></p> <p><i>sceau plaqué en cire</i></p> | |

ARCHIVES DE ROCHEFORT (Antérieures à 1790)

| LETTRE DE SERIE et n° d'ordre des articles (Registres, cartons, liasses, porte-feuilles ou plans) DANS LA SERIE | PLACE DES ARTICLES dans le dépôt | NATURE DES PIECES CONTENUES DANS LES ARTICLES | Dates des pièces | Nbre des pièces ou des feuillets : leur état matériel, sceaux, miniatures, autographes, etc | MENTION DES INVENTAIRES détaillés ET DES TABLES |
|--|---|--|--|---|--|
| E E 1 Liasse Suite | | <i>Règlement de la solde des Compagnies Bourgeoises. – N° 36 Nomination par le Roi de cinquante-huit chevaliers de l'Ordre du St Esprit. – N° 37 Rochefort comptait 21 miliciens d'après la population composée de 112 feux (560 habitants et 29 paires de bêtes à dos). – N° 41 Ordonnance du Roi pour faire rendre les miliciens à Montpellier. – N° 45 Ordonnance du Roi pour la fourniture de trois miliciens entre les lieux de Pujaut et de Rochefort.</i> | 2 fév. 1724 1728 18 avril 1742 | Imprimé Imprimé imprimé | |

| LETTRE DE SERIE et n° d'ordre des articles (Registres, cartons, liasses, porte-feuilles ou plans) DANS LA SERIE | PLACE DES ARTICLES dans le dépôt | NATURE DES PIECES CONTENUES DANS LES ARTICLES | Dates des pièces | Nbre des pièces ou des feuillets : leur état matériel, sceaux, miniatures, autographes, etc | MENTION DES INVENTAIRES détaillés ET DES TABLES |
|--|---|---|---|---|--|
| F F 3 Liasse Suite | idem | <p><i>n'en a acquis le tiers qu'il tient des dames de Ste Claire d'Avignon.</i></p> <p>N° 2 Requête des consuls à la cour des aides contre M. de Requis et les dames de Ste Claire au sujet de 10 salmées de terre que ces dernières avaient placées sous le nom inconnu de Marande et dont on ne pouvait retirer aucun impôt. Les consuls sont condamnés à la restitution des impôts.</p> <p>N° 10 Règlement sur le nombre de bêtes à laine et autres bêtes, que chaque habitant peut introduire au parcours suivant son présage autorisé par le parlement de Toulouse. – N° 14 Instruction faite par M. de Villacueil, juge à Rochefort, contre des individus qui avaient leur bétail dans les oliviers ; par une ordonnance de M. de Lamignon. Ils furent condamnés à une amende de 10# chacun. –</p> <p>N° 15 Lettre et ordonnance du Duc de Richelieu, commandant en chef dans la province de Languedoc contre les tapages nocturnes faits par les jeunes gens de Rochefort qui pendant la nuit battaient la caisse, fait défense aux cabaretiers de leur donner à boire après neuf heures pendant l'hiver et dix heures en été.</p> | <p>1723</p> <p>2 janvier 1696</p> <p>2 janvier 1741</p> | <p>Une feuille parchemin en bon état</p> | |
| F F 4 Liasse | Idem | <p>Procès entre les consuls et habitants de Pujaut ensemble les chartreux d'une part, et les consuls et habitants de Rochefort au sujet des limites entre les deux étangs au lieu appelé le Planas.</p> <p>N° 1 Mr de Miquet, conseiller du Roi, trésorier de France, ordonne aux consuls de Tavel, de Pujaut et Rochefort de se présenter devant lui et M. de Castellan, pour assister au plantement des bornes entre les trois terroirs et celui de M. de Thillo, seigneur de Montézargues.</p> <p>N° 2 M. de Castellan s'étant porté sur les lieux contentieux,</p> | <p>1612 à 1637</p> <p>3 avril 1612</p> | <p>114 pièces ou mémoires en bon état</p> | <p>Inventaire détaillé</p> |

| LETTRE DE SERIE et n° d'ordre des articles (Registres, cartons, liasses, porte-feuilles ou plans) DANS LA SERIE | PLACE DES ARTICLES dans le dépôt | NATURE DES PIECES CONTENUES DANS LES ARTICLES | Dates des pièces | Nbre des pièces ou des feuillets : leur état matériel, sceaux, miniatures, autographes, etc | MENTION DES INVENTAIRES détaillés ET DES TABLES |
|--|---|--|------------------------|---|--|
|--|---|--|------------------------|---|--|

| | | | | |
|--------------------------|------|--|---|---------------------|
| F F 4 Liasse Suite | Idem | <p><i>n'ayant pu les mettre d'accord, les aurait sommés de nommer d'arbitres et dans quinzaine être planté bornes, attendre que les bergers de Tavel et Rochefort mettaient du bétail trop avant dans le terroir de Pujaut. – N° 7 Arrêt du parlement qui ordonne de nommer des experts pour vérifier les dommages que reçoit l'étang de Pujaut par l'écoulement des eaux de celui de Rochefort. – N° 8 Procuration des habitants de Rochefort aux consuls Mondon et Michel et le baillé Miramant pour procéder au plantement de bornes au Planas. – N° 9 M. de Josse se rend à Villeneuve pour nommer des experts à l'effet d'examiner l'aggravation de servitude résultant de l'abaissement du niveau des roubines de Rochefort, les parties n'ayant pu s'entendre sur le choix des experts, M. de Josse nomma d'office MM. Flory, Gaylan et Cottié de Beaucaire. – N° 10 Rapport des experts sus nommés concluant contre les habitants de Rochefort à payer 900# aux chartreux pour aggravation de servitude sur leurs terres de l'étang de Pujaut, Four et Valergues jusqu'au Rhône. – N° 16 Bétail saisi par les consuls de Pujaut appartenant aux habitants de Rochefort. Poursuites de M. Duzot, viguier à Rochefort pour le foin restitué – N° 16 Bis Assignation aux consuls de Pujaut à comparaître devant le sénéchal de Nîmes pour la plantation des bornes. – N° 17 Arrêt du parlement de Toulouse qui défend, au sénéchal de Nîmes de connaître plus avant dans l'affaire du plantement des bornes, définis aux habitants de Rochefort de troubler ceux de Pujaut dans la construction d'un canal de dérivation des eaux de Rochefort au quartier du Lauron. – N° 18 Requête du Comte de Suze au</i></p> | <p>5 avril 1612 27 fév. 1620 1^{er} mai 1620 19 oct. 1626 1626 20 août 1663 1^{er} sept. 1663 1 sept. 1663</p> | Inventaire détaillé |
|--------------------------|------|--|---|---------------------|

| LETTRE DE SERIE et n° d'ordre des articles (Registres, cartons, liasses, porte-feuilles ou plans) DANS LA SERIE | PLACE DES ARTICLES dans le dépôt | NATURE DES PIECES CONTENUES DANS LES ARTICLES | Dates des pièces | Nbre des pièces ou des feuillets : leur état matériel, sceaux, miniatures, autographes, etc | MENTION DES INVENTAIRES détaillés ET DES TABLES |
|--|---|--|------------------------|---|--|
|--|---|--|------------------------|---|--|

| | | | | | |
|--------------------------|------|--|---|--|---------------------|
| F F 4 Liasse suite | Idem | <p>parlement contre l'entreprise du dit canal suivie de l'ordonnance de comparaître. – N° 23 Requête au parlement par les consuls de Rochefort, suivie d'une de M. Antoine de Courère, contre ledit canal de le continuer. – N° 28 Requête des habitants de Rochefort au parlement où l'on se plaint que malgré leurs différentes requêtes le travail avait été continué et que les habitants de Pujaut avaient élevé une chaussée pour arrêter les eaux qui causait un grand préjudice aux terres de Rochefort. – N° 30 Procuration de M. Henry de Porcellets du Baye, seigneur, pour le plantement des bornes. – N° 31 Mémoire du syndic des chartreux où il affirme qu'il n'y a d'autres limites que le gravier qui sépare les deux étangs lequel a commencé par une chaussée ou chemin que les vagues ont grossi. – N° 35 Mémoire des consuls de Pujaut affirmant que le terrain revendiqué par Rochefort était couvert par les eaux de Pujaut. – N° 45 Arrêt du parlement de Toulouse qui permet aux chartreux et consuls de Pujaut de continuer le canal du Lauron et défend aux consuls et habitants de Rochefort de les troubler à peine de 4000# d'amende à cause que les habitants de Rochefort y avaient été en foule un dimanche et l'avaient comblé en partie. – N° 55 Délibération où l'on accepte la voie amiable. – N° 58 Délibération où l'on accepte la nomination des arbitres, Marc-Antoine de Tache, seigneur de Dévetz, Mosnier, Notaire à Avignon, M. de Chazel, ancien procureur du roi, il y est joint les acceptations des consuls de Pujaut, des chartreux et des syndicats des deux étangs.</p> <p><u>N – Rapport</u> – Les experts déclarent qu'ils n'ont trouvé aucune limite et font engager les parties par un acte de bornage sous</p> | <p>3 juin 1667</p> <p>10 juin 1669</p> <p>14 août 1669</p> <p>14 fév. 1711</p> <p>11 avril 1711</p> <p>1712</p> | | Inventaire détaillé |
|--------------------------|------|--|---|--|---------------------|

| LETTRE DE SERIE et n° d'ordre des articles (Registres, cartons, liasses, porte-feuilles ou plans) DANS LA SERIE | PLACE DES ARTICLES dans le dépôt | NATURE DES PIECES CONTENUES DANS LES ARTICLES | Dates des pièces | Nbre des pièces ou des feuillets : leur état matériel, sceaux, miniatures, autographes, etc | MENTION DES INVENTAIRES détaillés ET DES TABLES |
|--|---|---|---------------------------------|---|--|
| F F 4 Liasse Suite | idem | <p><i>signature privée que l'on fit enregistrer pour de bonnes raisons.</i></p> <p>N° 87 Assignation du syndic des contenanciers de l'étang de Pujaut, aux consuls de Rochefort, demandant l'exécution de l'acte de 1712, relatif au plantement des bornes, délibération pour consulter deux avocats et se pourvoir devant le sénéchal ; il est probable que le conseil ne fut pas favorable et que fatigués d'un procès qui avait duré 125 ans, les notables du lieu commencent de mettre un acte public, l'acte privé du plantement de bornes de 1712, l'acte fut passé à St Anthelme, mais on l'avait tenu secret car il était ignoré du public.</p> <p>N° 97 Mémoire disant que l'étang de Pujaut se nommait autrefois étang de Jay.</p> <p>N° 102 Protestation des consuls de Rochefort contre une procédure de M. de Niquet qui condamnait les habitants de Rochefort à payer une indemnité à la duchesse de Guise pour avoir écoulé leur étang dans celui de Pujaut, laquelle dame avait obtenu ce don de la part du Roi en 1612.</p> | 15 avril 1737 | | Inventaire détaillé |
| F F 5 Liasse | Armoire | <p>Procès entre M. Barbier dernier seigneur de Rochefort et les habitants du lieu contestant la nobilité des biens dudit seigneur.</p> <p>N° 1 Délibération où l'on demande de renforcer le conseil pour intenter un procès au seigneur sur la nobilité de ses biens et sur la banalité du four.</p> <p>N° 2 Conseil renforcé à ce sujet. Projet d'emprunter 500 Fs pour entamer les poursuites.</p> <p>N° 3 Requête à la Cour des Aides et finances de Montpellier à</p> | 1763 à 1782 10 mars 1765 | 160 pièces ou mémoires en bon état papier ordinaire ont quelques uns imprimés | |

| LETTRE DE SERIE et n° d'ordre des articles (Registres, cartons, liasses, porte-feuilles ou plans) DANS LA SERIE | PLACE DES ARTICLES dans le dépôt | NATURE DES PIECES CONTENUES DANS LES ARTICLES | Dates des pièces | Nbre des pièces ou des feuillets : leur état matériel, sceaux, miniatures, autographes, etc | MENTION DES INVENTAIRES détaillés ET DES TABLES |
|--|---|---|--|---|--|
| F F 5 Liasse suite | Idem | <p><i>l'effet de soumettre à l'impôt 110 salmées de terres à l'étang et le moulin à vent appartenant au seigneur.</i></p> <p>N° 4 <i>Acte entre le seigneur et la communauté pour la construction dudit moulin à vent construit par Laurent d'Arpajon, aussi seigneur de Montfrin.</i></p> <p>N° 5 <i>Requête à M. de St Priest où l'on expose que ayant été sous la dépendance de hauts et puissants seigneurs qui à leur autorité privée avaient usurpé la nobilité de leurs biens qui étaient roturiers ; ils en demandaient l'allégement sans l'autorisation de plaider et d'emprunter.</i></p> <p>N° 7 <i>Arrêt de la cour des aides qui permet d'imposer cent dix salmées de terre à l'étang et le moulin à vent sis sur la roche Peyron.</i></p> <p>N° 13 <i>Requête à M. de St Priest tendant à faire déclarer roturiers tous les biens du seigneur avec l'ordonnance au pied qui permet d'emprunter 300 fs.</i></p> <p>N° 16 <i>Arrêt de la cour des aides qui permet d'imposer la totalité des susdits biens.</i></p> <p>N° 24 <i>Mémoire des consuls contre le sieur Barbier tendant à prouver que les frais de compessément ne sont point à la charge de la communauté.</i></p> <p>N° 29 <i>Arrêt de la cour des aides qui ordonne aux experts de compesser le four, le droit de champart ou tasque et les rentes cendives.</i></p> <p>N° 30 <i>Le sieur Barbier est assigné à comparaître dans un mois devant la cour des aides pour nous déclarer ses biens définitivement roturiers.</i></p> | <p>18 avril 1765</p> <p>7 juin 1773</p> <p>22 sept. 1763</p> <p>3 nov. 1763</p> <p>7 juillet 1766</p> <p>3 sept. 1766</p> <p>27 oct. 1766</p> <p>14 janv. 1767</p> | <p>Une feuille</p> | |

| LETTRE DE SERIE et n° d'ordre des articles (Registres, cartons, liasses, porte-feuilles ou plans) DANS LA SERIE | PLACE DES ARTICLES dans le dépôt | NATURE DES PIECES CONTENUES DANS LES ARTICLES | Dates des pièces | Nbre des pièces ou des feuillets : leur état matériel, sceaux, miniatures, autographes, etc | MENTION DES INVENTAIRES détaillés ET DES TABLES |
|--|---|--|------------------------|---|--|
|--|---|--|------------------------|---|--|

| | | | | | |
|-----------------------------------|-------------|--|---|---|--|
| <p>F F 5 Liasse Suite</p> | <p>Idem</p> | <p>N° 31 Lettres royales qui permettent de plaider contre la transaction de 1339 qui accordait au seigneur cent dix salmées de terre à l'étang</p> <p>N° 32 Requête du sieur Barbier à l'intendant de St Priest tendant à prouver la nobilité de ses terres se fondant sur l'acte d'échange entre le Roi Philippe le Bel et Gérard Amici en 1295 et conteste la validité de la donation de Raymond VI en 1198 acte sur lequel se fondent uniquement les habitants de Rochefort et avance que tous ces procédés lui sont suscités par Sicard avocat à qui il a refusé la charge de juge de sa baronnie.</p> <p>N° 42 Requête du sieur Barbier appelant en garantie la dame de Brethon de Crillon et le marquis d'Orméas, l'une veuve et l'autre fils et héritier du comte de Brancas-Laudun son vendeur.</p> <p>N° 43 Signification d'arrêt de la cour des Aides qui condamne les consuls et habitants à payer les frais de compésiment des biens du seigneur avec dépens.</p> <p>N° 45 Mémoire des avocats Gauthier et Pelat pour M. Barbier où ils contiennent que les droits des comtes de Toulouse n'étaient qu'une usurpation, par suite du trouble et de l'anarchie qui régnait alors (Histoire du languedoc par Catel).</p> <p>N° 48 Requête des consuls, contre le sieur Barbier qui a pris le titre de comte pour se faire allouer des frais de voyage plus élevés tandis qu'il n'est pas noble. Ordonnance au Priest qui le renvoie devant la cour pour être taxé comme seigneur de paroisse non titré.</p> <p>N° 50 Arrêt de la cour des Aides qui réduit la taxe.</p> <p>N° 58 Sentence de M. de Montenard Sénéchal à Nîmes qui</p> | <p>18 fév. 1767</p> <p>13 sept. 1769</p> <p>29 août 1769</p> <p>28 oct. 1769</p> <p>1^{er} fév. 1770</p> <p>26 mai 1770</p> | <p>parchemin</p> <p>16 feuilles imprimées</p> | |
|-----------------------------------|-------------|--|---|---|--|

| LETTRE DE SERIE et n° d'ordre des articles (Registres, cartons, liasses, porte-feuilles ou plans) DANS LA SERIE | PLACE DES ARTICLES dans le dépôt | NATURE DES PIECES CONTENUES DANS LES ARTICLES | Dates des pièces | Nbre des pièces ou des feuillets : leur état matériel, sceaux, miniatures, autographes, etc | MENTION DES INVENTAIRES détaillés ET DES TABLES |
|--|---|--|------------------------|---|--|
|--|---|--|------------------------|---|--|

| | | | | | |
|--------------------------|------|--|---|--|--|
| F F 5 Liasse suite | idem | <p><i>condamne les habitants de Rochefort à se conformer à la transaction de 1339 qui en cas de dessèchement accorde au seigneur cent dix salmées de terre dans l'étang ainsi que les droits du 20^{ème} dans une partie et du 7^{ème} dans l'autre.</i></p> <p>N° 60 <i>Requête à M. de St Priest où l'on se plaint que le seigneur arrête le procès jusqu'à ce qu'il se soit emparé de l'administration consulaire.</i></p> <p>N° 79 <i>Le seigneur prétend que les vacants sont un attribut de la justice haute et défend aux consuls d'en faire aucune concession par une instance qu'il a introduite devant le sénéchal. Par une délibération on expose que aucun seigneur n'a eu cette prétention tels les Brancas, Les Porcellets, les de Mesme, Les Suze, les d'Arpajon, les d'Albaron, les Amici, les Rois et les comtes de Toulouse et que le 5 juin 1553 Laurent d'Arpajon prit titre de la Communauté pour la construction d'un moulin à vent.</i></p> <p>N° 84 <i>Mémoire du sieur Barbier accusant la dame de Brancas d'être de connivence avec ceux qui lui suscitent des procès, afin de l'obliger de vendre sa terre le nom de Sicard sous entendu.</i></p> <p>N° 85 <i>Réfutation par la dame de Brancas du mémoire sus cité disant que son mari n'avait vendu que ce qu'il avait pu ou dû jouir et se défend d'être de connivence avec qui que ce soit, ne connaissant personne, n'ayant possédé la terre de Rochefort que deux ans, ne l'ayant jamais habitée.</i></p> <p>N° 97 <i>Requête au sénéchal de Nimes par Messire Laurent de Robert acquéreur de la baronnie de Rochefort de M. Brancas-Laudun avec l'ordonnance qui autorise la prise de possession signifiée aux consuls du dit lieu énonçant les titres et les droits du</i></p> | <p>30 sept. 1772</p> <p>20 déc. 1774</p> <p>21 mai 1776</p> | | |
|--------------------------|------|--|---|--|--|

| LETTRE DE SERIE et n° d'ordre des articles (Registres, cartons, liasses, porte-feuilles ou plans) DANS LA SERIE | PLACE DES ARTICLES dans le dépôt | NATURE DES PIECES CONTENUES DANS LES ARTICLES | Dates des pièces | Nbre des pièces ou des feuillets : leur état matériel, sceaux, miniatures, autographes, etc | MENTION DES INVENTAIRES détaillés ET DES TABLES |
|--|---|--|------------------------|---|--|
|--|---|--|------------------------|---|--|

| | | | | | |
|--------------------------|------|--|---|--|--|
| F F 5 Liasse suite | idem | <p><i>seigneur consistant savoir le seigneur était baron des villages de Rochefort chef lieu, ensuite de Domazan, Estézargues, St Hilaire d'Ozilhan, Valliguières, Tavel; tous ces villages étaient tenus de venir plaider en première instance à Rochefort, le seigneur avait la justice haute, moyenne basse, mère, mixte, impaire juridiction. Droit exclusif de la chasse, droits de tasque et autres etc; il devait le service de trois chevaux armés. Le titre de baronnie fut conféré par Louis XIII.</i></p> <p>N° 107 Mémoire du sieur Barbier tendant à soutenir la nobilité des forêts de Malmont, la Rouvière, la Bégude.</p> <p>N° 108 Mémoire de M. Claris, procureur à Montpellier où il est dit que le Roi n'avait d'autres droits que ceux de Raymond, que ce dernier ayant tout concédé il ne restait rien.</p> <p>N° 109 Mémoire de M. Sicard rappelant que chaque habitant étant tenu de porter une charge de bois au seigneur à cause de l'asile qu'ils trouvaient dans le château pendant la guerre; le château étant démoli, donc point de château, point de guerre, point de bois.</p> <p>N° 117 Arrêt de la cour des aides de Montpellier qui casse le compésément d'une partie des biens du seigneur et l'autorise à jouir en présomption de nobilité de la tour ou prison de l'aire, de la forêt de Malmont et de la Rouvière et des péages, de la pension féodale et des droits de tasque, renvoie devant de nouveaux experts pour le ténement de la Bégude, règle les dépenses à 18616 fs dont 1/7 environ reste au compte du seigneur et le restant tombe sur la communauté.</p> <p>N° 141 Procès verbal de M. Vassal commissaire délégué pour la</p> | <p>5 mars 1778</p> <p>10 mars 1778</p> <p>26 mars 1778</p> <p>13 sept. 1778</p> | <p>Écrit sur papier timbré 38 feuillets</p> <p>8 feuillets imprimés petit en folio 3 extraits</p> <p>Écrit sur papier timbré</p> | |
|--------------------------|------|--|---|--|--|

| LETTRE DE SERIE et n° d'ordre des articles (Registres, cartons, liasses, porte-feuilles ou plans) DANS LA SERIE | PLACE DES ARTICLES dans le dépôt | NATURE DES PIECES CONTENUES DANS LES ARTICLES | Dates des pièces | Nbre des pièces ou des feuillets : leur état matériel, sceaux, miniatures, autographes, etc | MENTION DES INVENTAIRES détaillés ET DES TABLES |
|--|---|---|--|---|--|
| F F 5 Suite | Idem | <p><i>procédure de vérification du ténement de la Bégude ordonné par l'arrêt du 26 mars 1778 contenant le rapport des experts Meynadier et Escoffier concluant contre la communauté, que Raymond ne pouvait avoir tout donné puisqu'il ne possédait pas tout ce que le Roi possédait à Rochefort. Des forêts et des tasques que cela était démontré par le dénombrement de Raymond de Laudun du 28 juin 1390 et autre du même en 1395 que le Roi recevait de grands biens de Géraud Amici ne pourrait point n'avoir rien donné en échange signifié le 10 janvier 1780.</i></p> <p>N° 148 Arrêt qui ordonne une nomination d'experts pour vérifier la surcharge dont se plaint M. Barbier sur les terres définitivement roturières.</p> <p>N° 155 Arrêt de la cour des aides qui casse le rapport. Les experts Malint et Levêques approuve celui de Meynadier et Escoffier et autorise M. Barbier à jouir noblement du ténement de la Bégude, casse l'allivrement ordonne la restitution des impôts indûment payés, condamne la communauté aux dépens.</p> <p>N° 157 Arrêt de la cour des aides qui réduit l'allivrement sur le rapport des experts Bon et Bascou, condamne la communauté à restituer 276 fs.</p> | 10 janv. 1780 21 mai 1782 26 oct. 1782 | 40 feuillets en bon état | |
| F F 6 Liasse | Armoire | <p>Banalité du four du Seigneur</p> <p>N° 2 Délibération pour construire un four communal afin de se soustraire aux vexations des fourniers du Seigneur.</p> <p>N° 3 Assignation par le seigneur aux consuls pour comparaître devant le sénéchal de Nîmes.</p> | 1763 à 1772 10 mars 1765 | 25 pièces ou mémoire | |

| LETTRE DE SERIE et n° d'ordre des articles (Registres, cartons, liasses, porte-feuilles ou plans) DANS LA SERIE | PLACE DES ARTICLES dans le dépôt | NATURE DES PIECES CONTENUES DANS LES ARTICLES | Dates des pièces | Nbre des pièces ou des feuillets : leur état matériel, sceaux, miniatures, autographes, etc | MENTION DES INVENTAIRES détaillés ET DES TABLES |
|--|---|---|---|---|--|
| F F 6 Liasse Suite | | <p>N° 4 Consultation de MM. Grenier et Tayon avocats de Montpellier en faveur des habitants où l'on essaie de détruire les prétentions du seigneur lequel fonde son droit sur une permission donnée par le seigneur au curé de construire un four pendant la peste de 1560.</p> <p>N° 9 Requête à l'intendant pour terminer à l'amiable sur l'avis de M. Barbier.</p> <p>N° 10 Députation de Laurent pour soutenir le procès au sénéchal.</p> <p>N° 11 Mémoire de M. Alizon avocat contre la banalité de justifié M. Sicard que l'on accuse d'être la cause de tous les procès. Une sentence du sénéchal de Nîmes maintient la banalité du four et condamne les consuls aux dépens.</p> <p>N° 18 Requête à l'intendant pour obtenir appel de la sentence du sénéchal.</p> <p>N° 19 Consultation de MM. Raynal et Ginesty avocats de Toulouse qui conclurent à ce que la permission d'en appeler soit refusée.</p> <p>N° 23 Ordonnance de l'Intendant qui permet l'appel. On ne connaît pas la suite à cette affaire.</p> | <p>17 avril 1765</p> <p>24 sept. 1768</p> <p>13 mai 1770 13 mai 1770</p> <p>31 mai 1770</p> <p>20 juin 1771</p> <p>10 sept. 1771</p> <p>9 août 1772</p> | | |
| F F 7 Liasse | Armoire | Présentation du bannier (garde) nommé Jean Bompart par Barrère et Guigue consuls de Rochefort, étant refusé par Brémond Gasque, viguier de Gérard Amici seigneur du lieu sous prétexte qu'il n'était pas capable ; l'affaire fut portée devant la viguerie de Roquemaure où Jean de Rovéria lieutenant de juge trouva ledit Gasque | 12 oct. 1334 | Une grande feuille parchemin écrite en latin, la tête est un peu déchirée mais il est complet | |

| LETTRE DE SERIE et n° d'ordre des articles (Registres, cartons, liasses, porte-feuilles ou plans) DANS LA SERIE | PLACE DES ARTICLES dans le dépôt | NATURE DES PIECES CONTENUES DANS LES ARTICLES | Dates des pièces | Nbre des pièces ou des feuillets : leur état matériel, sceaux, miniatures, autographes, etc | MENTION DES INVENTAIRES détaillés ET DES TABLES |
|--|---|--|------------------------|---|--|
|--|---|--|------------------------|---|--|

| | | | | | |
|---|---|---|-----------------|-----------------------------|--|
| | | <p><i>malfondé ; il y eut une autre audience devant Jean Jullian autre lieutenant de juge qui fut du même avis.</i></p> <p>N° 2 Arrêt de la cour des aides qui renvoie absous les sieurs Gaspard Boyer et Guillaume Marconnet, accusés d'avoir pendant leur administration consulaire, dilapidé et endetté la communauté de plus de vingt mille livres.</p> | 27 juillet 1612 | Deux feuillets parchemin | |
| <p><i>F F 8 Liasse</i></p> <p><i>F F 8 Liasse Suite</i></p> | <p><i>Armoire</i></p> <p><i>Armoire</i></p> | <p><i>Droit de Tasque ou de champart contesté au seigneur par les habitants. Mémoire à consulter sur ce que le seigneur avait désigné un lieu qui lui était plus commode pour y faire porter les gerbes du champart tandis qu'on eût préféré les porter au lieu accoutumé (les aires du seigneur).</i></p> <p>N° 3 Mémoire de M. Alizon avocat contre le droit de tasque ; il y est dit que la terre de Rochefort passa dans les mains de St Louis par le traité de Paris de 1228 que trois rois furent seigneurs de Rochefort ; d'abord Louis IX, Philippe III et Philippe IV que cette époque fut une ère de bonheur et de prospérité pour les habitants, que l'échange par lequel Gérard Amici devint seigneur fut une calamité par les vexations dont il accablait les habitants de Rochefort et tous ses autres vassaux qu'il leur prenait tout jusques à leurs lits.</p> <p>N° 6 Mémoire sur les droits du 7^{ème} et du 20^{ème} de l'étang et sur l'origine de la tasque où les concessions de Raymond V en 1171 et de Raymond VI en 1198 sont reproduites dans ce qu'elles contiennent d'essentiel et commentées. On y cite le traité de Paris de la veille des pies, du mois d'avril 1228, entre le pape, le roi Saint Louis et</p> | | 34 pièces ou mémoires | |

| LETTRE DE SERIE et n° d'ordre des articles (Registres, cartons, liasses, porte-feuilles ou plans) DANS LA SERIE | PLACE DES ARTICLES dans le dépôt | NATURE DES PIECES CONTENUES DANS LES ARTICLES | Dates des pièces | Nbre des pièces ou des feuillets : leur état matériel, sceaux, miniatures, autographes, etc | MENTION DES INVENTAIRES détaillés ET DES TABLES |
|--|---|---|--|---|--|
| F F 8 Liasse suite | Armoire | <p><i>Raymond VII, la reconnaissance des habitants de Rochefort au même roi du 6 des calendes de décembre 1261; l'échange entre Philippe le Bel et Gérard Amici en 1295 de la terre de Rochefort contre la moitié de la baronie de Lunel; il conclut en faveur du seigneur.</i></p> <p>N° 11 Consultation de M. Alizon sur la tasque du gres, dite du prieur, peu concluante pour les habitants; la seule conclusion favorable est que l'usage devant faire loi les gerbes doivent être portées au lieu accoutumé.</p> <p>N° 13 Ordonnance de M. de Monténare, sénéchal qui renvoie les parties en jugement.</p> <p>N° 15 Requête suivie de l'ordonnance qui permet de traiter à l'amiable.</p> <p>N° 16 Délibération où l'on se plaint que M. Barbier ne veut point d'accommodement.</p> <p>N° 17 Ordonnance qui exige une consultation de MM. Assier et Crassous avocats à Toulouse, consultation suscitée peu avantageuse aux habitants.</p> <p>N° 21 Consultation de MM Sudre et Lavaisse sur les droits du 7^{ème} et du 20^{ème} dans l'étang; ils trouvent le seigneur mal fondé quant aux droits prétendus sur l'étang et infirment l'acte de 1198 disant que Raymond condamné comme hérétique par le concile de Latre, en 1215 tous les actes passés par lui furent annulés conséquemment celui de 1198.</p> <p>N° 26 Députation de M. Liautaud de Bagnols pour soutenir le procès.</p> | <p>24 oct. 1765</p> <p>15 nov. 1765</p> <p>15 oct. 1768</p> <p>15 déc. 1768</p> <p>31 janv. 1769</p> <p>10 juin 1772</p> | | |

| LETTRE DE SERIE et n° d'ordre des articles (Registres, cartons, liasses, porte-feuilles ou plans) DANS LA SERIE | PLACE DES ARTICLES dans le dépôt | NATURE DES PIÈCES CONTENUES DANS LES ARTICLES | Dates des pièces | Nbre des pièces ou des feuillets : leur état matériel, sceaux, miniatures, autographes, etc | MENTION DES INVENTAIRES détaillés ET DES TABLES |
|--|---|--|--|---|--|
| | | <p>N° 11 Requête et ordonnance qui permet de faire opposition aux ordonnances obtenues par Fabre et prendre fait et cause pour Granet.</p> <p>N° 19 Requête à l'intendant à ce qu'il permette d'intervenir dans le procès Sicard et Granet au sujet du droit de tasque et de banalité.</p> <p>N° 20 Consultation de M. Garic et Ricard Procureurs à Toulouse suivie d'une ordonnance qui défend de prendre fait et cause pour Granet et Sicard.</p> <p>N° 24 Conseil renforcé pour demander à l'Intendant la faculté d'intervenir dans le procès Sicard et Granet contre le seigneur lequel prétend avoir droit de tasque sur les foins, luzernes et barjelades. On ne connaît point le jugement définitif. Aucun acte ne fournit des indications sur cet objet.</p> | <p>5 juin 1774</p> <p>8 mars 1775</p> <p>17 juillet 1775</p> | <p>Imprimés 5 feuilles</p> | |
| <p>FF 10 Liasse</p> <p>FF 10 Liasse suite</p> | <p>Armoire</p> <p>Armoire</p> | <p>Nominations Consulaires L'administration consulaire étant le levier avec lequel on soulevait des procès, le seigneur celui-ci cherche à s'en emparer.</p> <p>N° 1 Requête à l'intendant à l'effet de maintenir l'élection consulaire attaquée par M. Barbier devant le sénéchal. Ordonnance au pied qui défend au dit Barbier qui défend de plaider.</p> <p>N° 2 Requête contre M. Barbier à cause des démarches qu'il fait pour obtenir la cassation de l'arrêt qui lui défend de plaider.</p> <p>N° 4 Requête du sieur Barbier tendant à faire casser l'élection consulaire.</p> <p>N° 5 Requête des consuls à l'intendant suivie de l'ordonnance qui</p> | <p>5 mars 1765</p> <p>13 juillet 1765</p> <p>29 juillet 1765</p> <p>17 août 1765</p> | <p>11 pièces ou mémoire</p> | |

| LETTRE DE SERIE et n° d'ordre des articles (Registres, cartons, liasses, porte-feuilles ou plans) DANS LA SERIE | PLACE DES ARTICLES dans le dépôt | NATURE DES PIECES CONTENUES DANS LES ARTICLES | Dates des pièces | Nbre des pièces ou des feuillets : leur état matériel, sceaux, miniatures, autographes, etc | MENTION DES INVENTAIRES détaillés ET DES TABLES |
|--|---|--|---|---|--|
| | | <p><i>maintient les consuls et ne s'occupe point des conseillers politiques vu la proximité des élections, remore les parties à plaider devant qui de droit.</i></p> <p>N° 6 <i>Délibération tendant à confirmer les élections politiques malgré l'opposition du sieur Barbier.</i></p> <p>N° 7 <i>Assignation par M. Barbier pour faire comparaître M. Sicard devant le sénéchal pourvoir casser l'élection consulaire à cause que le juge du lieu n'a point été appelé à recevoir le serment des consuls, ayant appelé à cet effet un gradué étranger.</i></p> <p>N° 8 <i>Délibération où l'on reproche au sieur Barbier de vouloir s'emparer de l'administration.</i></p> <p>N° 9 <i>Mémoire où l'on se plaint que M. Barbier a fait l'acquisition de tous les offices municipaux au profit de ses créatures.</i></p> <p>N° 10 <i>Consultation de M. Grenier avocat disant que l'élection du 21 juillet peut être cassée par vices de formes.</i></p> <p>N° 11 <i>Délibération où l'on trouve que les consuls recevaient pour droits de livrée 30# 11 sols.</i></p> | <p>19 déc. 1765</p> <p>10 août 1775</p> <p>7 sept. 1775</p> <p>7 sept. 1775</p> <p>14 sept. 1775</p> <p>2 oct. 1777</p> | | |

| LETTRE DE SERIE et n° d'ordre des articles (Registres, cartons, liasses, porte-feuilles ou plans) DANS LA SERIE | PLACE DES ARTICLES dans le dépôt | NATURE DES PIECES CONTENUES DANS LES ARTICLES | Dates des pièces | Nbre des pièces ou des feuillets : leur état matériel, sceaux, miniatures, autographes, etc | MENTION DES INVENTAIRES détaillés ET DES TABLES |
|--|---|--|------------------------|---|--|
|--|---|--|------------------------|---|--|

| | | | | | |
|------------------|---------|--|---|--|--|
| F F 11 Liasse | Armoire | <p>Créance de Guérin de Domazan</p> <p>N° 1 En vertu d'une ordonnance des conventions royaux de Nismes, saisie faite à Trenquier et Gervais consuls en l'année 1638 et à divers autres propriétaires de Rochefort de 245 bêtes à laine 8 mules et 2 bœufs à l'instance de Claude Guérin bourgeois à Domazan et Encan où les bêtes de trait se vendaient 50#, les bêtes à laine 40 sols.</p> <p>N° 2 Ordonnance des conventions royaux obtenue par Trenquier et autres accordant la garantie contre les autres coobligés envers ledit Guérin.</p> <p>N° 4 Saisie de 2 vaches et 1 bœuf sur Jauffroy lieu des obligés Encan sur la place ils furent rachetés par la saisie au prix de 100#.</p> <p>N° 5 Saisie de 36 bêtes rossatières de Trenquier à l'instance de Guérin pour le paiement de six charges d'huile ; on ne fait aucune offre à l'encan. Il fut fait deux autres encas et faute de vente les 36 bêtes furent restituées à Trenquier.</p> <p>N° 8 Inventaire de production du dit Guérin pour 6 charges d'huile d'olive empruntées par les consuls pour les affaires de la communauté par acte du 6 mai 1638.</p> <p>N° 12 Extrait d'arrêt de la cours des aides rendu sur une fin de non procéder évoquée par Trenquier et Jauffray ordonne qu'ils viendront au premier jour d'audience.</p> <p>N° 14 Ordonnance de Pierre Leblanc juge des conventions royaux à l'instance de Gurérin contre les anciens consuls de Rochefort et leurs coobligés pour le paiement de 1100#.</p> <p>N° 15 Ordonnance du même qui contraint du plus fort.</p> | <p>1638 à 1649</p> <p>4 août 1643</p> <p>12 août 1643</p> <p>21 août 1643</p> <p>2 sept. 1643</p> <p>1643</p> <p>4 juillet 1644</p> <p>31 oct. 1646</p> <p>31 août 1647</p> | <p>26 pièces</p> <p>Sceau plaqué en cire</p> <p>Sceau plaqué en cire</p> | |
|------------------|---------|--|---|--|--|

| LETTRE DE SERIE et n° d'ordre des articles (Registres, cartons, liasses, porte-feuilles ou plans) DANS LA SERIE | PLACE DES ARTICLES dans le dépôt | NATURE DES PIECES CONTENUES DANS LES ARTICLES | Dates des pièces | Nbre des pièces ou des feuillets : leur état matériel, sceaux, miniatures, autographes, etc | MENTION DES INVENTAIRES détaillés ET DES TABLES |
|--|---|--|--|---|--|
| F F 11 suite | Armoire | <p>N° 16 Dito</p> <p>N° 17 Ordonnance du même qui ordonne la saisie de leurs biens et condamne à la prison de l'amourier jusqu'à parfait paiement.</p> <p>N° 18 Ordonnance de Pierre Leblanc contre Marconnet ; lequel ayant été nommé sequestre avait refusé d'obéir fut condamné à l'amende de 40 sols et autres frais.</p> <p>N° 19 2^{ème} ordonnance contrainte de plus fort.</p> <p>N° 20 3^{ème} ordonnance la prison de l'amourier</p> <p>N° 21 Ordonnance des conventions royaux contre Trenquier prescrivant un encan d'abondance pour les 36 bêtes rossatières saisies.</p> <p>N° 22 Ordonnance du même attendu que le bétail a été rendu à Trenquier en vertu d'un arrêt de la cour des aides, il sera de plus fort contraint au paiement de six charges d'huile, par saisie de ses biens et de sa personne et conduit aux prisons de l'amourier à Nîmes jusqu'à parfait paiement.</p> <p>N° 23 Par délibération il fut décidé que dix huit propriétaires se chargeraient d'une coupe de bois pour payer Guérin.</p> <p>N° 24 Promesse par Guérin d'attermoyer 3 ans.</p> | <p>21 janv. 1648</p> <p>30 oct. 1648</p> <p>2 oct. 1647</p> <p>21 janv. 1648</p> <p>30 oct. 1648</p> <p>31 janv. 1648</p> <p>7 mars 1649</p> | <p>Sceau plaqué en cire</p> <p>idem</p> <p>idem</p> <p>idem</p> <p>idem</p> | |
| F F 12 Liasse | Armoire | <p>Vente d'une coupe de bois pour 8 ans au prix de 650# à Pierre Laurent.</p> <p>N° 1 Requête à l'intendant de Bernage par Rozier de Beaucaire, disant que la coupe était vendue à vil prix, Ordonnance au pied qui casse et ordonne de nouvelles enchères.</p> <p>N° 2 Adjudication en faveur de Pierre Laurent au prix de 1250#.</p> | 20 fév. 1723 | 12 pièces | |

| LETTRE DE SERIE et n° d'ordre des articles (Registres, cartons, liasses, porte-feuilles ou plans) DANS LA SERIE | PLACE DES ARTICLES dans le dépôt | NATURE DES PIECES CONTENUES DANS LES ARTICLES | Dates des pièces | Nbre des pièces ou des feuillets : leur état matériel, sceaux, miniatures, autographes, etc | MENTION DES INVENTAIRES détaillés ET DES TABLES |
|--|---|--|--|---|--|
| F F 13 Liasse | Armoire | <p><i>M. de Bernage permet de passer bail à condition que le produit sera employé à la maison presbytérale.</i></p> <p>La peste de 1629</p> <p>N° 1 <i>Devant le juge du lieu il avait été convenu que Duret soignerait les malades moyennant 60# par mois les médicaments payés en sus ; le mal ayant cessé au mois d'octobre il fut convenu qu'il soignerait les convalescents moyennant 18# terriers par mois ; on reproche à Duret de n'avoir soigné que les riches, qu'il est mort 250 personnes, la plupart à cause qu'il a refusé de les soigner, ensuite qu'il a été payé de ceux à qui il avait donné des soins ; ordonnance au pied de requête du président de Nîmes qui condamne les habitants de Rochefort à payer au sieur Duret 600# pour dix mois de gages.</i></p> <p>N° 2 <i>Déclaration de quinze habitants qui ont payer Duret dont tout le traitement consistait à remettre des emplâtres et de loin.</i></p> <p>N° 3 <i>Mémoire contre Duret où l'on expose que peu de temps avant la peste, il était maître d'école à Rochefort et qu'on l'a pris pour médecin parce qu'on n'en a point trouvé d'autres.</i></p> <p>N° 5 <i>Signification d'ordonnance du sénéchal contre les consuls pour les obliger à payer 30# au sieur Duret.</i></p> <p>N° 8 <i>Ordonnance du sénéchal qui condamne les consuls à payer au sieur Duret 635#.</i></p> <p>N° 9 <i>Les consuls en appellent au parlement de Toulouse ; la permission d'appel est repoussée.</i></p> <p>N° 11 <i>Assignation de Duret aux consuls devant les commissaires pour la vérification de ce qui lui est dû.</i></p> | <p>1629 à 1635</p> <p>1^{er} août 1629</p> <p>11 avril 1631</p> <p>14 oct. 1634</p> <p>7 nov. 1634</p> <p>1^{er} mars 1635</p> | 14 pièces | |

| LETTRE DE SERIE et n° d'ordre des articles (Registres, cartons, liasses, porte-feuilles ou plans) DANS LA SERIE | PLACE DES ARTICLES dans le dépôt | NATURE DES PIECES CONTENUES DANS LES ARTICLES | Dates des pièces | Nbre des pièces ou des feuillets : leur état matériel, sceaux, miniatures, autographes, etc | MENTION DES INVENTAIRES détaillés ET DES TABLES |
|--|---|--|--|---|--|
| F F 13 Suite | | <p>N° 12 Saisie de trois ânes à l'instance de Duret appartenant à Marconnet 1^{er} consul emmenés à Saze devant M. Monsuis commissaire député pour la vérification des dettes, relâchés moyennant caution.</p> <p>N° 13 Le viguier Duzot condamne à 25[#] d'amende tous ceux qui n'étaient point sortis du lieu, suivant les ordres donnés pour nettoyer et parfumer le village.</p> <p>N° 14 Quittance de 60[#] donnés aux parfumeurs.</p> <p>N° 15 Requête de M. Cappeau fermier de la dîme au sénéchal contre les consuls qui, de leur autorité privée, ont introduit les corbeaux dans son moulin à huile pendant la peste qui lui ont cassé des dégâts, perdu des outils et laissé une telle infection que personne ne voulait venir à son moulin faire son huile et demandait des dommages intérêts.</p> | 9 janv. 1635 1629 4 avril 1632 1630 | | |
| F F 14 | | <p>Péages. Enquête à l'instance de Madame Marguerite de Clermont et de Lers veuve Albaron seigneur de Rochefort devant Jean de Montfrin juge mage en la sénéchaussée de Beaucaire, tendant à établir l'existence immémoriale des péages de Rochefort, Tavel, Valliguières et Sernhac, ce dernier de moitié avec le roi, dans laquelle on trouve en entier l'acte d'échange (en latin) entre Philippe le Bel et Gérard Amici, seigneur de Chateauneuf lequel reçut du roi la baronie de Rochefort pour la moitié de celle de Lunel dans laquelle était compris le port d'Aigues Mortes; suit un tarif du péage de Sernhac en patois languedocien; plusieurs baux à ferme des divers péages</p> | 22 mai 1532 1325 | 40 feuillets en bon état | |

| LETTRE DE SERIE et n° d'ordre des articles (Registres, cartons, liasses, porte-feuilles ou plans) DANS LA SERIE | PLACE DES ARTICLES dans le dépôt | NATURE DES PIECES CONTENUES DANS LES ARTICLES | Dates des pièces | Nbre des pièces ou des feuillets : leur état matériel, sceaux, miniatures, autographes, etc | MENTION DES INVENTAIRES détaillés ET DES TABLES |
|--|---|---|---|---|--|
| F F 14 Suite | | <p><i>tant en latin qu'en français clos par Sabatier, notaire à Nîmes.</i></p> <p>N° 2 Requête des consuls au sénéchal contre Granet père et fils lesquels ayant été collecteurs avaient solié leur reliquat de comptes de 1060# en billets de banque qui avaient subi une dépréciation que personne ne voulait supporter.</p> <p>Ordonnance du sénéchal qui condamne Granet père et fils à supporter la perte.</p> <p>Ordonnance exécutoire des dépens montant à 67# contre Granet.</p> | <p>30 août 1723</p> <p>5 mai 1724</p> | | |
| F F 15 Liasse | | <p>Députation de Sicard à Paris au conseil privé du Roi pour soutenir le procès contre les créanciers qui refusaient d'être payés en fonds de terre. Il est encore député à Montpellier, il obtient un jugement de M. de Balhazard pour le même objet par deux procurations.</p> <p>N° 2 Requête de Sicard devant le juge du lieu pour être payé par les consuls de sa députation à Paris.</p> <p>N° 3 Requête de Sicard à M. Robert juge du lieu pour obtenir paiement de ses peines et frais déboursés.</p> <p>N° 4 Délibération ou l'on expose qu'il convient de traiter à l'amiable avec M. Sicard.</p> <p>N° 13 Mémoire au procès, les consuls avaient été condamnés devant le juge du lieu ; ils ont relevé appel.</p> <p>N° 12 Inventaire de production par la veuve de Jacques Sicard, devant le sénéchal demandant le rejet de l'appel des consuls et que l'affaire soit bien jugée par les officiers du lieu de Rochefort.</p> <p>Rôle des sommes réclamées montant à 2000#. La tradition nous a toujours appris que ces sommes n'ont point été payées.</p> | <p>10 mai 1638</p> <p>20 mars 1644</p> <p>26 janv. 1644</p> <p>10 oct. 1639</p> <p>17 mars 1658</p> <p>idem</p> | <p>21 pièces</p> | |

| LETTRE DE SERIE et n° d'ordre des articles (Registres, cartons, liasses, porte-feuilles ou plans) DANS LA SERIE | PLACE DES ARTICLES dans le dépôt | NATURE DES PIECES CONTENUES DANS LES ARTICLES | Dates des pièces | Nbre des pièces ou des feuillets : leur état matériel, sceaux, miniatures, autographes, etc | MENTION DES INVENTAIRES détaillés ET DES TABLES |
|--|---|--|------------------------|---|--|
|--|---|--|------------------------|---|--|

| | | | | | |
|--|--|---|---|---|--|
| <p>FF16 Liasse</p> <p>F F 16 Suite</p> | | <p><i>Eboulement de l'église. Sa reconstruction</i></p> <p><i>Procès au sujet des dîmes avec frère Scipion Reybaud, pitancier de l'ablaye St André de Villeneuve et prieur de Rochefort et au sujet de l'église tombée en ruines à cause des guerres des protestants en 1595.</i></p> <p>N° 1 <i>Inventaire de production des consuls où ils remontrent que Scipion Reybaud est tenu de fournir un prédicateur pendant le carême.</i></p> <p>N° 4 <i>Consultation où il est dit que depuis les derniers troubles l'église avait été démolie et ruinée, que depuis lors beaucoup de procès étaient survenus au parlement de Toulouse mais que la loi ne définissait point la part que le prieur était obligé de fournir.</i></p> <p>N° 7 <i>Requête des consuls au sénéchal contre le prieur de St André exposant qu'on n'a aucun lieu pour le service divin, suivie de l'ordonnance de Jean de Fain mandant le dit prieur à comparaître.</i></p> <p>N° 8 <i>Procès verbal de visite de l'official forain pour voir l'état de l'église en ruines et désigner un lieu pour le service divin.</i></p> <p>N° 9 <i>Sommation au prieur de venir assister aux enchères pour la reconstruction de l'église</i></p> <p>N° 10 <i>Requête de Scipion Reybaud au sénéchal de Beaucaire contre les consuls de Pujaut et Rochefort tendant à ce qu'il fut maintenu à son profit, les dîmes des deux étangs.</i></p> <p>N° 11 <i>Ordonnance de Jean de Fain à comparaître devant la cour où il est dit que l'instance avait été commencée au sujet des dîmes pour Jean de Duplessis ci-devant pitancier.</i></p> | <p>1598 – 1644</p> <p>3 janv. 1598</p> <p>4 juin 1602</p> <p>5 mai 1606</p> <p>1^{er} juin 1608</p> <p>idem</p> | <p>43 pièces la plupart détériorées</p> | |
|--|--|---|---|---|--|

| LETTRE DE SERIE et n° d'ordre des articles (Registres, cartons, liasses, porte-feuilles ou plans) DANS LA SERIE | PLACE DES ARTICLES dans le dépôt | NATURE DES PIECES CONTENUES DANS LES ARTICLES | Dates des pièces | Nbre des pièces ou des feuillets : leur état matériel, sceaux, miniatures, autographes, etc | MENTION DES INVENTAIRES détaillés ET DES TABLES |
|---|---|--|--|---|--|
| F F 16 suite | | N° 13 Assignation aux consuls de Pujaut et Rochefort aux fins de présenter les cadastres de leurs étangs. | 10 juin 1608 | | |
| | | N° 16 Assignation aux consuls de Rochefort et au sieur de Montconis par Scipion Reybaud disant que par une fausse interprétation des lettres patentes du roi, ils avaient empêché la levée des dîmes par la force, obligé les habitants à prendre les arbres en vociférant des menaces de mort. | | | |
| | | N° 17 Inventaire des ornements de l'église paroissiale (très pauvre). | 19 mai 1614 | | |
| | | N° 18 Acte de protestation de Gervais 1 ^{er} consul contre frère Scipion Reybaud, à cause que dans ses visites de 1600 à 1613 l'archevêque d'Avignon avait ordonné de faire plusieurs réparations à l'église de Rochefort et qu'il ne s'était point exécuté. | | | |
| | | N° 19 Extrait des registres du parlement lequel n'a point voulu connaître l'affaire entre le pitancier et les consuls et les renvoie devant leurs juges d'église. | | | |
| | | N° 20 Requête des consuls à l'Official de Villeneuve contre Scipion Reybaud avec assignation à comparaître le jour même pour être contraint à faire les réparations à l'église. | 21 janv. 1616 | | |
| | | N° 21 Arrentement du bénéfice du prieuré de Rochefort 850# par an.. Arrentement général de la pitancerie de St André 3600# par an. Arrentement du prieuré de Rochefort pour 4 ans à 875# par an. | 18 déc. 1612 21 sept. 1617 24 mai 1628 | | |
| N° 24 Signification de l'ordonnance de M. Rodolphe Roy official forain, enjoignant à Scipion Reybaud de contribuer pour sa portion à la restauration de l'église de Rochefort. | 2 mai 1618 | | | | |
| N° 26 Sommaton à Scipion Reybaud pour prévenir l'éboulement | 4 nov. 1620 | | | | |

| LETTRE DE SERIE et n° d'ordre des articles (Registres, cartons, liasses, porte-feuilles ou plans) DANS LA SERIE | PLACE DES ARTICLES dans le dépôt | NATURE DES PIECES CONTENUES DANS LES ARTICLES | Dates des pièces | Nbre des pièces ou des feuillets : leur état matériel, sceaux, miniatures, autographes, etc | MENTION DES INVENTAIRES détaillés ET DES TABLES |
|--|---|--|---|---|--|
| F F 16 Suite | | <p><i>de l'église à cause des maisons voisines.</i></p> <p>N° 29 <i>Sommation à Scipion Reybaud pour qu'il ait à exécuter la convention par laquelle il s'est obligé de payer un tiers des réparations à faire à l'église.</i></p> <p>N° 30 <i>Sur la plainte des consuls l'archevêque d'Avignon enjoint à l'official de choisir un lieu pour célébrer l'office divin l'église ayant croulé.</i></p> <p>N° 31 <i>Inventaire des ornements d'église appartenant au prieur.</i></p> <p>N° 32 <i>Lettre autographe de Scipion Reybaud aux consuls où il s'excuse de n'avoir pu se rendre.</i></p> <p>N° 35 <i>Requête des consuls à MM. de Miron et Le Camus alléguant que Scipion Reybaud n'avait que de belles paroles sans effet, que le service divin était interrompu, le propriétaire ayant retiré la clé de la maison destinée au culte.</i></p> <p>N° 36 <i>Devis pour la reconstruction de l'église.</i></p> <p>N° 37 <i>Requête des consuls à l'intendant de Machant pour qu'il permette la saisie des fruits de la pitancerie à défaut de paiement du tiers de l'église ; on autorise aux risques et périls des consuls.</i></p> <p>N° 38 <i>Ordonnance de l'official forain en faveur des marguilliers de Notre-Dame de Grâce au sujet de certaines offrandes que Scipion Reybaud voulait s'attribuer.</i></p> <p>N° 39 <i>Arrêt du parlement de Toulouse confirmant l'ordonnance sus citée.</i></p> <p>N° 40 <i>Bail pour la reconstruction de l'église passé à Claude Maigret maçon au prix de 950* avec plusieurs quittances dont la dernière est datée du . 11 décembre 1650.</i></p> | <p><i>5 déc. 1625</i></p> <p><i>20 déc. 1625</i> <i>8 déc. 1625</i></p> <p><i>13 déc. 1631</i></p> <p><i>16 fév. 1631</i></p> <p><i>4 janv. 1634</i></p> <p><i>21 déc. 1634</i></p> <p><i>28 juillet 1635</i></p> <p><i>24 déc. 1635</i></p> <p><i>11 déc. 1650</i></p> | <p><i>autographe</i></p> | |

| LETTRE DE SERIE et n° d'ordre des articles (Registres, cartons, liasses, porte-feuilles ou plans) DANS LA SERIE | PLACE DES ARTICLES dans le dépôt | NATURE DES PIECES CONTENUES DANS LES ARTICLES | Dates des pièces | Nbre des pièces ou des feuillets : leur état matériel, sceaux, miniatures, autographes, etc | MENTION DES INVENTAIRES détaillés ET DES TABLES |
|--|---|--|------------------------|---|--|
|--|---|--|------------------------|---|--|

| | | | | | |
|---|--|---|---|-----------|--|
| | | <i>N° 43</i> Acte public par lequel le prieur affecte deux appartements de sa maison à la fontaine pour le logement du curé ; il y est mentionné que cette maison a été dévastée et brûlée lors du passage des huguenots. | 5 sept. 1716 | | |
| F F 17 liasse F F 17 Suite | | <p>Créance des religieuses du verbe incarné de Roquemaure Obligation des consuls envers les suscités religieuses de la somme de 600# 2^{ème} obligation de 994#.</p> <p>N° 5 Requête des consuls aux commissaires des états contre le syndic des religieuses qui leur enjoint de satisfaire dans quinzaine à l'ordonnance du 16 janvier 1784 pour le rétablissement du capital de 1994#. Signification de la dite ordonnance par le syndic des dites religieuses.</p> <p>N° 11 Requête des consuls à M. le Baron de Balainvilliers tendant à faire cesser les poursuites du susdit syndic.</p> <p>N° 13 Requête à M. de Balainvilliers par les consuls contre le syndic exposant que n'étant pas en charge à l'époque où l'emprunt et la dépense ont été faite ils ne peuvent être contraints personnellement.</p> <p>N° 16 Requête à M. de Balainvilliers suivie de l'ordonnance qui décharge les consuls de la contrainte par corps, les obligeant à faire les diligences nécessaires ; 194# sont rejetés faute de justification sauf le recours contre les emprunteurs.</p> <p>N° 22 Signification d'ordonnance de M. Vassal à l'instance des sieurs Meynadier et Escoffier pour le montant de leurs vacations dans le procès du seigneur.</p> | 11 mars 1778 18 juillet 1780 2 avril 1785 23 mai 1785 31 déc. 1787 11 avril 1788 30 juillet 1788 9 nov. 1779 | 19 pièces | |

| LETTRE DE SERIE et n° d'ordre des articles (Registres, cartons, liasses, porte-feuilles ou plans) DANS LA SERIE | PLACE DES ARTICLES dans le dépôt | NATURE DES PIECES CONTENUES DANS LES ARTICLES | Dates des pièces | Nbre des pièces ou des feuillets : leur état matériel, sceaux, miniatures, autographes, etc | MENTION DES INVENTAIRES détaillés ET DES TABLES |
|--|---|--|--|---|--|
| F F 17 Suite | | <p>N° 23 Délibération où l'on expose que M. Pallejay avait emprunté pour cet objet 1200# de la dame Agnès Taboureur d'Avignon et qu'il refusait de les remettre sous prétexte que la communauté lui était redevable.</p> <p>N° 24 A l'instance des dits Meynadier et Escoffier, saisie des gerbiers des consuls Fauque et Boutin.</p> <p>N° 26 Requête à M. de Saint Priest dans laquelle les consuls se plaignent que la saisie est injuste que Pallejay a les fonds en main qu'il refuse de livrer malgré une ordonnance qui l'y oblige ; l'ordonnance au pied leur enjoint de se communiquer leurs requêtes respectives chez leurs procureurs et venir défendre dans trois jours.</p> <p>N° 27 Quittance desdits Meynadier et Escoffier de la somme de 1715# reçue de Pallejay, Fauque et Boutin.</p> | <p>6 juin 1780</p> <p>28 juin 1780</p> <p>26 août 1780</p> | | |
| F F 18 Liasse | | <p>Dettes, condamnations, saisies</p> <p>N° 1 Signification d'ordonnance du sénéchal pour 600# dues au sieur Ferrat négociant à Avignon ; saisie du blé des consuls.</p> <p>N° 2 Arrêt du sénéchal, signification et quittance de 112# dues à M. Cappeau notaire à Villeneuve.</p> <p>N° 3 Quittance de 6# de Mancy geolier au fort St André aux sieurs Raymond et Antoine Trenquier consuls pour un mois de détention à l'instance de M. Louancit d'Avignon.</p> <p>N° 4 Quittance de 7# 8 sols pour Bastergue caporal au fort St André pour la nourriture des susdits consuls.</p> | <p>1621 à 1637</p> <p>15 juin 1623</p> <p>9 avril 1624</p> <p>9 avril 1624</p> | <p>74 pièces en médiocre état</p> <p>Sceau plaqué en cuivre</p> | |

| LETTRE DE SERIE et n° d'ordre des articles (Registres, cartons, liasses, porte-feuilles ou plans) DANS LA SERIE | PLACE DES ARTICLES dans le dépôt | NATURE DES PIECES CONTENUES DANS LES ARTICLES | Dates des pièces | Nbre des pièces ou des feuillets : leur état matériel, sceaux, miniatures, autographes, etc | MENTION DES INVENTAIRES détaillés ET DES TABLES |
|--|---|---|--|---|--|
| F F 18 Suite | | <p>N° 5 Deux ordonnances du sénéchal pour payer à M. de Thiery 537# ; saisie de 200 chèvres reprises de force par les habitants.</p> <p>N° 6 Requête des habitants au sénéchal pour qu'il soit sursis aux poursuites de M. de Thiery, Ordre à ce dernier de comparaître.</p> <p>N° 7 Ordonnance de Jean de Fain qui déboute et refuse le sursis.</p> <p>N° 8 Ordonnance de Jacques Leblanc sénéchal qui oblige les consuls à payer 600# au sieur Ferrat, saisie de 14 bêtes à bât.</p> <p>N° 9 Ordonnance du sénéchal en faveur de M. Louancit, ordonnant la vente de mise à l'encan de 14 bêtes à bât.</p> <p>N° 12 Saisie de 14 bêtes juments, chevaux, mulets, ânes sur Antoine Trenquier consul.</p> <p>N° 23 Quittance de M. Teste aubergiste de «l'écu de France» à Roquemaure pour la nourriture du bétail saisi consistant en 28 bêtes rossatières à l'instance de Louancit au total 366#</p> <p>N° 24 Protestation des consuls de Rochefort contre M. de Thiéry pour avoir fait saisir des bêtes de labour malgré la défense du roi à ce sujet.</p> <p>N° 25 Protestation contre M. de Thiéry pour la saisie de 1000 bêtes ovines emmenées violemment à Villeneuve avec la chaleur dont plusieurs étaient mortes et le restant vendu à 20 sols pièce au lieu de 3# leur valeur réelle. Ces poursuites n'ont dû se terminer que par le paiement en fonds de terre ordonné par le jugement de M. de Balthazard.</p> | <p>11-14 mai 1624</p> <p>12 juillet 1624 idem</p> <p>2 sept. 1624</p> <p>5 oct. 1624</p> <p>2 juin 1624</p> <p>4 janv. 1633</p> <p>20 août 1635</p> <p>17 juillet 1637</p> | <p>2 sceaux plaqués en cire</p> <p>Sceau plaqué en cire</p> | |
| F F 19 | | Protestation contre la saisie de 26 boeufs ou vaches faites à | 14 mai 1632 | | |

| LETTRE DE SERIE et n° d'ordre des articles (Registres, cartons, liasses, porte-feuilles ou plans) DANS LA SERIE | PLACE DES ARTICLES dans le dépôt | NATURE DES PIECES CONTENUES DANS LES ARTICLES | Dates des pièces | Nbre des pièces ou des feuillets : leur état matériel, sceaux, miniatures, autographes, etc | MENTION DES INVENTAIRES détaillés ET DES TABLES |
|--|---|--|---|---|--|
| <i>Liasse</i> | | <i>l'instance du Marquis deournès.</i> <i>N° Ordonnance de MM. de Miron et Le Camus qui défend de saisir les bêtes de labour sous peine de perdre ce qui est dû.</i> <i>N° Ordonnance de M. de Faret, marquis deournès sénéchal de Nîmes qui défend à Soustelle boucher de Rochefort de ne plus vendre de la viande.</i> | 17 déc. 1633 30 avril 1647 | <i>Sceau plaqué en cire</i> | |
| <i>F F 20</i> <i>Liasse</i> <i>F F 20</i> <i>suite</i> | | <i>Salcon notaire. Honoraires qu'il réclame pour peines, vacations, frais de voyage etc...</i> <i>N° 3 Transaction passée entre les consuls et M. Salcon pour les peines qu'il s'était données auprès du Comte de Suze pour obtenir le dessèchement de l'étang par laquelle on lui accorde 20 salmées de terre corroborant un acte de 1603.</i> <i>N° 4 – 5 – 6 Ordonnance de Jacques Leblanc sénéchal de Beaucaire contre Salcon comme caution de la communauté.</i> <i>N° 7 Role des avances faites par M. Salcon.</i> <i>N° 10 Procuration des consuls à Salcon pour faire modérer la taxe des frais de la procédure de MM. Duret et Travenol et Arnau dit Bonnefoy arpenteurs pour le paiement en fonds de terre.</i> <i>N° 11 Compte arrêté avec ledit Salcon pour l'affaire ci-dessus 52#</i> <i>N° 13 Ordonnance de l'intendant de Bézouts enjoignant à M. Duret et consorts de présenter leur procédures.</i> <i>N° 15 sommation de Salcon aux consuls pour qu'ils aient à régler son compte montant à 400# pour avoir obtenu le jugement de M. de Bézouts.</i> | 1620 – 1688 1 ^{er} jan. 1620 4-20 mars et 6 avril 1622 26 sept. 1644 19 nov. 1652 20 nov. 1652 27 mars 1654 14 août 1655 | <i>28 pièces</i> <i>quelques unes à l'état</i> <i>de vétusté</i> <i>3 sceaux plaqués en</i> <i>cire</i> | |

| LETTRE DE SERIE et n° d'ordre des articles (Registres, cartons, liasses, porte-feuilles ou plans) DANS LA SERIE | PLACE DES ARTICLES dans le dépôt | NATURE DES PIECES CONTENUES DANS LES ARTICLES | Dates des pièces | Nbre des pièces ou des feuillets : leur état matériel, sceaux, miniatures, autographes, etc | MENTION DES INVENTAIRES détaillés ET DES TABLES |
|--|---|--|--|---|--|
| F F 20 Suite | | <p><i>N° 16 M de Bézouts par une ordonnance au pied de requête, commet M. de Cottelier pour taxer M. Salcon.</i></p> <p><i>N° 18 Verbal de M. de Cottelier qui taxe ledit Salcon 559# .</i></p> <p><i>N° 20 Signification de l'ordonnance de M. de Cottelier pour le paiement des intérêts dus à M. Salcon.</i></p> <p><i>N° 21 Demande des hoirs Salcon contre les consuls avec le rôle des dépenses.</i></p> <p><i>N° 22 Mémoire en réponse où il est dit que Salcon a été poussé par la haine et que les frais qu'il réclame sont plus élevés que la réduction obtenue.</i></p> <p><i>N° 24 Inventaire de production pour Demoiselle Françoise Salcon.</i></p> <p><i>N° 25 Ordonnance de l'intendant d'Aguesseau ordonnant la contrainte par corps contre les consuls.</i></p> <p><i>Une note écrite sur un des actes dit que la Demoiselle Salcon a obtenu ordonnance de l'intendant d'Aguesseau qui condamne les consuls à lui payer la somme de 776# 4 sols.</i></p> | <p>11 oct. 1656</p> <p>10 nov. 1656 20 déc. 1677</p> <p>12 mars 1678</p> <p>idem</p> <p>4 janv. 1682</p> <p>1^{er} janv. 1682</p> <p>28 juillet 1685</p> | | |

| LETTRE DE SERIE et n° d'ordre des articles (Registres, cartons, liasses, porte-feuilles ou plans) DANS LA SERIE | PLACE DES ARTICLES dans le dépôt | NATURE DES PIECES CONTENUES DANS LES ARTICLES | Dates des pièces | Nbre des pièces ou des feuillets : leur état matériel, sceaux, miniatures, autographes, etc | MENTION DES INVENTAIRES détaillés ET DES TABLES |
|--|---|--|------------------------|---|--|
|--|---|--|------------------------|---|--|

| <i>Série G G</i> <i>Cultes Instruction - Assistance publiques</i> | | | | | |
|--|---|---|--------------------|---|-----------------------|
| <i>G G</i> <i>1 registre</i> | <i>Armoire</i> <i>Étagère supérieure</i> | <i>Etat civil – Naissances – Mariages - Décès</i> | <i>1634 à 1655</i> | <i>80 feuillets (latin)</i> <i>reliés en parchemin</i> | <i>Point de table</i> |
| <i>N° 2</i> | <i>idem</i> | <i>Etat civil – Naissances – Mariages - Décès</i> | <i>1655 à 1675</i> | <i>38 feuillets (latin)</i> <i>reliés en parchemin</i> | <i>Point de table</i> |
| <i>N° 3</i> | <i>idem</i> | <i>Etat civil – Naissances – Mariages - Décès</i> | <i>1675 à 1700</i> | <i>199 feuillets</i> <i>cartonnés latin</i> | <i>Point de table</i> |
| <i>N° 4</i> | <i>idem</i> | <i>Etat civil – Naissances – Mariages - Décès</i> | <i>1716 à 1736</i> | <i>144 feuillets</i> <i>cartonnés latin</i> | <i>Point de table</i> |
| <i>Registre</i> <i>N° 5</i> | <i>idem</i> | <i>Etat civil – Naissances – Mariages - Décès</i> | <i>1738 à 1751</i> | <i>109 feuillets</i> <i>en français</i> | <i>Point de table</i> |
| <i>N° 6</i> | <i>idem</i> | <i>Etat civil – Naissances – Mariages - Décès</i> | <i>1754 à 1769</i> | <i>142 feuillets</i> <i>en français</i> | <i>Point de table</i> |

| LETTRE DE SERIE et n° d'ordre des articles (Registres, cartons, liasses, porte-feuilles ou plans) DANS LA SERIE | PLACE DES ARTICLES dans le dépôt | NATURE DES PIECES CONTENUES DANS LES ARTICLES | Dates des pièces | Nbre des pièces ou des feuillets : leur état matériel, sceaux, miniatures, autographes, etc | MENTION DES INVENTAIRES détaillés ET DES TABLES |
|--|---|--|------------------------|---|--|
|--|---|--|------------------------|---|--|

| | | | | | |
|-----------------------|-------------|--|--|-------------------------------|-----------------------|
| N° 7 | <i>idem</i> | <i>Etat civil – Naissances – Mariages - Décès</i> | 1701 à 1782 | 192 feuillets en français | <i>Point de table</i> |
| N° 8 | <i>idem</i> | <i>Etat civil – Naissances – Mariages - Décès</i> | 1789 à 1791 | 179 feuillets en français | <i>Point de table</i> |
| N° 9 <i>Liasse</i> | <i>Idem</i> | <p><i>Verbal de décès de Jean Baptiste Carodini italien gouverneur de la Chartreuse de Bonpas noyé en passant le gué monté sur une mule au Planas (séparation des étangs).</i></p> <p><i>Refus de sépulture par le curé de Cambis à la veuve Valère que l'on voulait inhumer dans un tombeau qu'elle possédait dans l'église malgré la défense dudit curé. Insultes publiques faites au curé, chansons, à cause de cela enquêtes, intervention de l'official forain et de l'archevêque d'Avignon, retrait du curé au séminaire de Nîmes. Edict du roi ordonnant l'exécution de Melun pour les procès criminels faits aux ecclésiastiques.</i></p> <p><i>N° 7 Contestation au sujet du placement des bancs dans l'église. Consultation de M. Campa avocat à Toulouse qui conclut que c'est une attribution des marguilliers et non des consuls.</i></p> <p><i>N° 26 Procès-verbal du placement du banc des consuls par le curé Autheman . Aumône annuelle de 5 salmées de blé par les bénédictins</i></p> | <p>4 juin 1604</p> <p>1724</p> <p>1724</p> <p>1678</p> <p>24 fév. 1724</p> <p>11 août 1761</p> | 28 pièces papier ordinaire | |

| LETTRE DE SERIE et n° d'ordre des articles (Registres, cartons, liasses, porte-feuilles ou plans) DANS LA SERIE | PLACE DES ARTICLES dans le dépôt | NATURE DES PIECES CONTENUES DANS LES ARTICLES | Dates des pièces | Nbre des pièces ou des feuillets : leur état matériel, sceaux, miniatures, autographes, etc | MENTION DES INVENTAIRES détaillés ET DES TABLES |
|--|---|---|------------------------|---|--|
| | | <i>de Notre-Dame aux pauvres de Rochefort pour les fêtes de Noël.</i> | | | |

| LETTRE DE SERIE et n° d'ordre des articles (Registres, cartons, liasses, porte-feuilles ou plans) DANS LA SERIE | PLACE DES ARTICLES dans le dépôt | NATURE DES PIECES CONTENUES DANS LES ARTICLES | Dates des pièces | Nbre des pièces ou des feuillets : leur état matériel, sceaux, miniatures, autographes, etc | MENTION DES INVENTAIRES détaillés ET DES TABLES |
|--|---|--|------------------------|---|--|
|--|---|--|------------------------|---|--|

| <i>Série HH</i> <i>Agriculture – Industrie - Commerce</i> | | | | | |
|--|--|---|---|--|--|
| <i>HH</i> <i>Liasse</i> | | <p data-bbox="606 558 1335 626"><i>Avis de M. de Larnac sur l'arrêt du conseil d'état du roi relatif à la prohibition des indiennes et étoffes du levant.</i></p> <p data-bbox="606 669 1205 701"><i>Arrêt du conseil d'état rétablissant les billets de banques.</i></p> <p data-bbox="606 743 1329 812"><i>Lettre de M. Duret juge à Villeneuve et délégué par l'intendant pour s'informer de l'état de la récolte.</i></p> | <p data-bbox="1352 558 1493 586"><i>16 fév. 1715</i></p> <p data-bbox="1352 669 1493 696"><i>27 mai 1720</i></p> <p data-bbox="1352 743 1493 771"><i>19 juin 1750</i></p> | | |

| LETTRE DE SERIE et n° d'ordre des articles (Registres, cartons, liasses, porte-feuilles ou plans) DANS LA SERIE | PLACE DES ARTICLES dans le dépôt | NATURE DES PIECES CONTENUES DANS LES ARTICLES | Dates des pièces | Nbre des pièces ou des feuillets : leur état matériel, sceaux, miniatures, autographes, etc | MENTION DES INVENTAIRES détaillés ET DES TABLES |
|--|---|--|------------------------|---|--|
|--|---|--|------------------------|---|--|

| <i>Série I I</i> <i>Documents divers ne se rattachant pas</i> <i>Aux séries précédentes</i> | | | | | |
|---|--|---|---|--|--|
| <i>I I I</i> <i>Liasse</i> | <i>Armoire</i> <i>Étage inférieur</i> | <p><i>Donation par Jean Chumbert et Marie Cuèche sa femme de Fournès à Antoine Cotiély de Connaux leur fils adoptif de la moitié de tous leurs biens à condition d'être soignés par ledit Cotiély jusqu'à leur mort.</i></p> <p><i>N° 2 Ratification et quittance des droits seigneuriaux par Bertrand viguier du seigneur d'Arpajon pour la vente d'une éminée de terre par Bardoux Bernard à M. Claude Salel prêtre au prix de 4 écus d'or sol.</i></p> <p><i>N° 6 Ratification par le seigneur de la vente d'une maison dans le fort par Bardoux Bernard à M. Claude Salel prêtre au prix de 62# tournois.</i></p> <p><i>N° 7 Vente d'une éminée d'oliviers par Régnier à M. Salel prêtre au prix de 7 livres 7 sols.</i></p> <p><i>N° 8 Ratification de la même vente par le seigneur et quittance de 12 sols tournois pour droits seigneuriaux.</i></p> <p><i>N° 9 Ratification par le seigneur de la vente de huit éminées de terre au Pradel par Jean Reignier à Claude Salel prêtre.</i></p> <p><i>N° 10 Contrat de dessèchement de l'étang de Pujaut entre M. de Montconis et les consuls dudit lieu.</i></p> <p><i>N° 11 Vente par M. de Montconis à M. André de Vay de</i></p> | <p><i>1^{er} sept. 1522</i></p> <p><i>3 avril 1546</i></p> <p><i>10 août 1542</i></p> <p><i>13 août 1546</i></p> <p><i>15 août 1546</i></p> <p><i>5 juin 1545</i></p> <p><i>10 mai 1603</i></p> | <p><i>Grande feuille</i> <i>parchemin en latin</i></p> <p><i>Une feuille</i> <i>parchemin français</i></p> <p><i>Une feuille</i> <i>Parchemin</i></p> <p><i>Papier ordinaire</i></p> | |

| LETTRE DE SERIE et n° d'ordre des articles (Registres, cartons, liasses, porte-feuilles ou plans) DANS LA SERIE | PLACE DES ARTICLES dans le dépôt | NATURE DES PIECES CONTENUES DANS LES ARTICLES | Dates des pièces | Nbre des pièces ou des feuillets : leur état matériel, sceaux, miniatures, autographes, etc | MENTION DES INVENTAIRES détaillés ET DES TABLES |
|--|---|--|--|---|--|
| | | <p>20 salmées de terre à l'étang de Pujaut au prix de 4000#</p> <p>N° 12 Ordonnance de Jean de Sarran portant réception de rapport de partage des terres desséchées de l'étang de Pujaut entre M. de Montconis et les habitants.</p> <p>N° 13 Extrait du rapport d'experts pris d'office par M. de Reynac pour le partage de l'étang de Pujaut entre les habitants, la portion qui leur était échue du partage avec Montconis.</p> <p>N° 14 Mémoire du premier partage de l'étang de Pujaut.</p> <p>N° 15 Saisie à l'instance de Sicard d'une terre à l'étang de Pujaut sur M. de Montconis pour 12000# dont il lui était redevables.</p> <p>N° 17 Déclaration de l'administration des eaux et forêts sur les droits de propriété des habitants de Pujaut à leur étang appelé de franc allen où l'étang est nommé Jaïs ou étang de Jay.</p> <p>N° 18 Vente par les consuls et habitants de Domazan à M. Olivier de Thézon seigneur de Saze de leur forêt et leur moulin à huile.</p> <p>N° 20 Extrait des registres du conseil privé du roi, qui dispense les chartreux d'être payés en fonds de terre par la communauté de Chateaufort.</p> <p>N° 21 Bail à ferme du moulin à vent du seigneur à Audibert de Rochefort au prix de 450# par an.</p> <p>N° 22 Déclaration du roi sur le dessèchement des étangs.</p> <p>N° 23 Edit du roi sur le même objet.</p> <p>N° 24 Edit du roi contre les faux monnayeurs leur appliquant la peine de mort.</p> <p>N° 25 Inventaire ancien des archives.</p> | <p>12 oct. 1611 29 nov. 1612</p> <p>13 août 1626</p> <p>14 mars 1617</p> <p>27 oct. 1403</p> <p>21 oct. 1582</p> <p>15 mai 1640</p> <p>11 janv. 1761</p> <p>1641 1702 février 1726</p> <p>1781</p> | <p>Deux extraits Papier ordinaire</p> <p>Une copie Papier un peu usé</p> <p>Extrait en latin en bon état</p> <p>Papier ordinaire</p> <p>Imprimé une feuille de papier</p> | |

| LETTRE DE SERIE et n° d'ordre des articles (Registres, cartons, liasses, porte-feuilles ou plans) DANS LA SERIE | PLACE DES ARTICLES dans le dépôt | NATURE DES PIECES CONTENUES DANS LES ARTICLES | Dates des pièces | Nbre des pièces ou des feuillets : leur état matériel, sceaux, miniatures, autographes, etc | MENTION DES INVENTAIRES détaillés ET DES TABLES |
|--|---|---|------------------------|---|--|
| | | <p><i>Fait à Rochefort le 1^{er} février 1863</i> <i>Le maire signé Valadier</i> <i>Pour copie conforme</i> <i>Le Maire s. Valadier</i></p> <p><i>Pour extrait conforme à cette copie</i> <i>Rochefort le 19 février 1889</i> <i>Le Maire de Rochefort</i> <i>Signature G. Héraud (+ tampon de la Mairie).</i></p> <p><i>Dactylographié à l'identique le 9 décembre 2004</i> <i>Par l'Association :</i> <i>"SAUVEGARDE DU PATRIMOINE"</i></p> | | | |

| LETTRE DE SERIE et n° d'ordre des articles (Registres, cartons, liasses, porte-feuilles ou plans) DANS LA SERIE | PLACE DES ARTICLES dans le dépôt | NATURE DES PIECES CONTENUES DANS LES ARTICLES | Dates des pièces | Nbre des pièces ou des feuillets : leur état matériel, sceaux, miniatures, autographes, etc | MENTION DES INVENTAIRES détaillés ET DES TABLES |
|--|--|--|-----------------------------------|--|---|
|--|--|--|-----------------------------------|--|---|